

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Janvier-Février-Mars 2025

N°1 -

30^e
ANNÉE

SOMMAIRE

PV du 9 octobre 2024 6 à 8, 10, 11, 13, 14, 16 à 20, 22, 23
 PV du 13 novembre 2024 32 à 37, 42 à 46
 Casino: 9, 24, 25, 41
 Gastro: 26 à 31
 Clin d'œil: 15
 Artisans: 38 et 40

**JEWELLERY
PALACE**
voir page 48



AMSTEIN[®]
BOISSONS
SHOPPING

amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de fruits

ST-LÉGIER	AIGLE
LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30	LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30
MARDI-VENDREDI : 9h00 - 18h30	MARDI-JEUDI : 9h00 - 18h30
SAMEDI : 9h00 - 18h00	VENDREDI : 9h00 - 19h00
	SAMEDI : 9h00 - 17h00

MAGASIN DE ST-LÉGIER	MAGASIN D'AIGLE
Chemin de la Veyre d'en Haut B2 1806 St-Légier +41 21 926 86 04	Route Industrielle 8 1860 Aigle +41 21 466 18 48



LATINO
RESTAURANT & BAR
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Telf: 021 964 13 20



30^e
ANNIVERSAIRE



LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch



CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche

www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX
021 925 70 70 021 965 44 44



SoluTubes[®]
SA
Assainissement de conduites

Eco-technologie sans bisphénol

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Le Clos des Sources

Hôtel*** & Spa

 *Alsace*



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m² et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar
2 rue de Rodern
F-68590 Thannenkirch
France

Le Clos des Sources

Hôtel*** Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources

 leclosdessources_officiel

www.leclosdessources.com

+33 (0)3.89.73.10.01

Loin du monde, proche de l'essentiel



GRUNDFOS
 RÉPARATEURS
 AGRÉÉS
 GRUNDFOS



Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Mobilière Suisse
 Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
 1860 Aigle

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
 Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera

MONTREUX
INFO-VILLE

Tirage: 15 500 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,
 Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 22 avril 2025 (internet)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
 par e-mail pour le N° 2: **18 avril**

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1

Une entreprise
 familiale
 proche de
 vous



Gérance
 Rénovation
 Courtage
 Administration PPE
 Expertise



Av. Claude Nobs 14
 CP - 1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

**Premium Cigars
 & Accessories**

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH



DEPOSITAIRE AGREE



DEPUIS 30 ANS VOUS RECEVEZ CE JOURNAL GRATUITEMENT

Aujourd'hui la publicité ne couvre plus les frais de production et d'envois. Aussi, nous avons besoin de votre soutien financier même modeste. Merci
IBAN: CH12 0900 0000 1710 6360 1
Mention: soutien



Xavier Paysage Sàrl
Création et entretien

077 417 19 53
info@xavierpaysage.ch

- Contrat annuel d'entretien
- Fauche et débroussaillage
- Plantation
- Elagage et abattage
- Taille de haies et arbustes
- Aménagement de jardin
- Dallage
- Terrassement
- Aménagement pour balcon

Route de Glion 97, 1823 Glion

Route de l'industrie 15, 1860 Aigle

SC SECURITE
www.scsecurite.com

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ



MoineImmobilier Sàrl



MATCHES DE CHAMPIONNAT 2° LIGUE DU FC **RAPID MONTREUX**,
SAISON 2024-2025

SA 15 mars 2025 - 18h FC Rapid-Montreux - Lutry - Stade Eugène parlier Chailly Montreux

SA 20 03 2025 20h - Bosna Yverdon - FC Rapid Montreux - Terrain les Iles Yverdon-les-Bains

SA 05.04.2025 18h - FC Rapid-Montreux - FC Aigle I - Stade Eugène Parlier, Montreux

MA 08.04. 2025 20h - FC St Legier 1 - FC Rapid Montreux - Terrain Praz Dagoud B St Legier

DI 13.04.2025 - FC Crissier 1 - FC Rapid Montreux - Centre sportif de la Roayre terrain A Crissier

SA 26.04.2025 18h - FC Rapid-Montreux - FC Echallens - Stade Eugène Parlier, Montreux

SA 03 05 2025 17h - FC Dardania Lausanne - FC Rapid Montreux - Centre sportif de Chavanne

SA 10 05 2025 18h - FC Rapid Montreux - Racing Club Lausanne - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 17 05 2025 18h - FC Montreux Sport-FC Rapid Montreux - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 25 05 2025 16h - FC Rapid Montreux - Vevey sport 2 - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 31 05 2025 19h - FC Renens - FC Rapid Montreux - Zone sportive du Censuy Renens

08 06 2025 18h - FC Rapid Montreux - Lausanne Nord Academy - Stade Eugène Parlier Montreux

benjmoine@hotmail.com

1995-2025 - 30 ans au cœur de la vie locale

Aujourd'hui avec ce premier numéro de l'année, est un jour particulier pour Montreux Info-Ville. En franchissant la barre des 30 ans, nous ne célébrons pas seulement l'anniversaire d'un journal, mais aussi celui d'un témoin privilégié de la vie montreu-sienne. Trente années de reportages, de photographies, de présentations économiques, et bien évidemment les procès-verbaux des séances du Conseil communal (but de sa création), d'engagements et de proximité avec vous chères habitantes et chers habitants.

Lorsque Montreux Info-Ville a vu le jour, nous n'étions qu'un modeste support comportant 20 ou 24 pages imprimés en noir et bleu hormis la couverture sur un papier bas de gamme, mais animé par la passion de l'information. Nous étions là pour relater les échanges inter-partis de conseillères et conseillers communaux pour amplifier et tisser les liens de cette ville et ses villages que nous aimons par l'enga-

gement pour le bien-être de la population. Depuis, nous avons grandi, parfois trébuché, chahuté, mais toujours avancé, motivé par une conviction inébranlable:

formes en ligne, mais nous avons choisi de résister tant bien que mal, et de rester fidèle à notre mission première: être un journal de proximité, une

ble et un espace de dialogue.

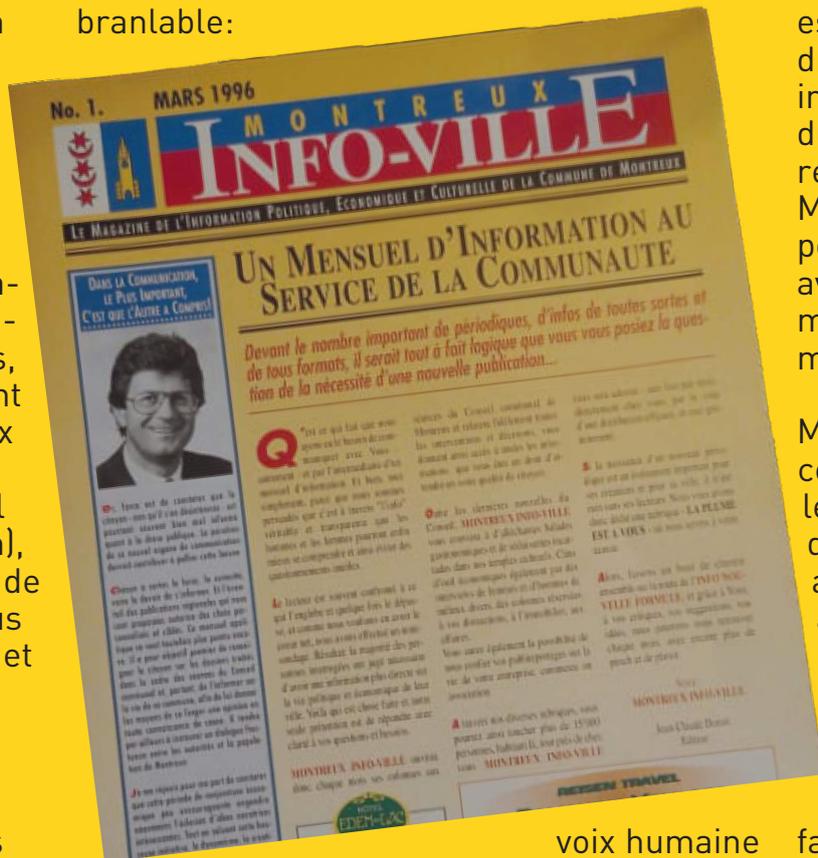
Alors que nous tournons une nouvelle page, et même qu'aucune subvention n'a jamais été octroyée, nous essayerons à défendre les idées, les intérêts, les séances du conseil, les réponses de la Municipalité, et de poursuivre cette aventure avec la même passion et la même neutralité.

Merci à nos annonceurs, merci à vous lectrices et lecteurs de nous avoir accompagné tout au long de ces trente années. Merci de croire à l'importance d'un journal. Et surtout, merci de faire partie de l'histoire de Montreux Info-Ville.

Avec toute notre gratitude, l'équipe qui contribue à sa réalisation.



Jean-Claude Doriot, fondateur et éditeur



Montreux mérite un média qui lui ressemble.

Ces trois décennies ont été ponctuées de hauts et de bas. Nous avons connu et encore les défis financiers, les changements d'habitudes chez nos annonceurs, et, bien sûr, la révolution numérique. Nous aurions pu céder face à la montée en puissance des réseaux sociaux et des plate-

voix humaine dans un monde toujours plus digitalisé.

Cette résilience, nous la devons à nos annonceurs, à vous lectrices et lecteurs. Votre soutien, vos encouragements et parfois vos critiques constructives nous ont guidé à chaque étape. Grâce à tous les acteurs, Montreux Info-Ville a pu rester le reflet de notre communauté, une source d'information crédi-

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 9 octobre 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 74 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Valérie Calderini, Susanne Cornaz, Soraia Dias, Anne Duperret, Geneviève Frass, Stefania La Spada, Susanne Lauber Fürst, Ida Rodman, Béatrice Tisserand MM. Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, Claude Byrde, François Cardinaux, Sabri Ceylan, Hervé Devenoge, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Claude Pascal Gay, Murat Karakas, Olivier Mark, Alisan Metic, Jörg Meyer, Roland Rimaz, Fabien Willemin

Absences non excusées: Mme Carla Siva Borges de Sá et M. Josselin Lecoultré

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024, y a-t-il des demandes de modification? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 ASSERMENTATION

Néant.

M. le Président

Nous n'avons pas d'assermentation ce soir, par contre il s'agit de la dernière séance de Mme Antoinette Loup, souhaitons-lui bonne chance pour sa dernière séance.

Applaudissements de l'assemblée.

3 NOMINATION

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Roland Rimaz (SOC), démissionnaire

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Ihab Al Jundi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Ihab Al Jundi. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Ihab Al Jundi élu membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre à la COFIN, en remplacement de M. Lionel Moyard (VER), démissionnaire

M. le Président

Le groupe des Vert-e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Romain Moracchini Villard.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Romain Moracchini Villard. Y a-t-il des oppositions à ces propositions?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Romain Moracchini Villard, élu membre suppléant à la commission des finances (COFIN) et les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 D'un membre à la COGEST, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), démissionnaire

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Mathieu Quartier.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Mathieu Quartier. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Mathieu Quartier élu membre à la commission de gestion (COGEST), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai plusieurs correspondances à vous transmettre.

Vous avez reçu un courriel du bureau du Conseil le 10.09.2024, vous informant de l'existence d'un recours dans le cadre de la votation de la fusion Montreux - Veytaux.

Le recours a été déposé au greffe municipal et a été consulté par quelques conseillères et conseillers.

Le bureau du Conseil communal a été amené à se déterminer et a envoyé un courrier le 12 octobre 2024.

Ce recours a été fait par votre serviteur, à titre personnel et non comme Président du Conseil communal.

Je me suis récusé tant pour la détermination du bureau que pour le scrutin communal à Montreux du 22 septembre dernier. Je remercie à cet effet mon 1er Vice-Président Lionel Moyard pour s'être emparé de la présidence du bureau lors du dépouillement et apparemment tout s'est déroulé parfaitement.

Je vous lis des extraits de la décision du préfet du 2 octobre 2024 – irrecevabilité du recours– ce document sera annexé au PV.

Je ne vais pas ici ce soir commenter la décision d'irrecevabilité de la préfecture, ce n'est pas mon rôle de président. Je vais juste vous informer qu'après des réflexions personnelles et la consultation de diverses personnes, notamment du comité «pro-fusion de Veytaux» qui n'avait, lui, pas souhaité déposer ce même recours lors de la campagne, le recourant – que je connais assez bien - a décidé de ne pas recourir plus haut contre la décision du préfet.

Prochain numéro 2025 - 22 avril en page sur internet

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2025 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 24 février

distribution tous ménages

No 3 – 30 juin

distribution tous ménages

No 5 – 21 novembre

distribution tous ménages

No 2 – 22 avril

en page sur internet

No 4 – 22 septembre

en page sur internet

Le résultat du vote du 22 septembre est donc entériné. Comme Président du Conseil, comme montreusien et aussi comme veytausien de cœur, je regrette ce résultat, en particulier au vu du vote montreusien avec plus de 83,3% de OUI, mais la démocratie a rendu son verdict implacable, nous resterons encore en concubinage un moment.

- 2) Courrier de l'association pour la protection des sites montreusiens (lu en séance)
- 3) Courrier de l'ASGP – Association Sauver les Grands-Prés (non lu car adressé à la Municipalité avec copie au président du Conseil)
- 4) Trois démissions de commissions permanentes
 - Un mail de démission de l'ASR de M. Roland Rimaz (lu en séance)
 - Un mail de démission de la COFIN de M. Lionel Moyard (lu en séance)
 - Un mail de démission de la COGEST de M. Alain Akiki (lu en séance)

5 COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud «Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres». (Séance de commission: le jeudi 24 octobre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence provisoire: M. Kelvin Kappeler (PLR)

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Ida Rodman, Kyong-Won Schärer, Bibiana Streicher et MM. Mathias Ekah, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Romain Pilloud & Michel Posternak, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à la situation au parc Donner et aux mesures prises en faveur du mieux vivre-ensemble.

6.1 Relative à la mise en œuvre de l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés» (par courriel du dimanche 6 octobre 2024)

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'article 149 al. 6 de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEDP) stipule que «Si [une] initiative [communale] est acceptée par le peuple, le conseil général ou communal est tenu, en respectant les intentions des signataires, de prendre dans les quinze mois qui suivent la votation les décisions utiles à sa mise en œuvre; ce délai peut être prolongé de

six mois au plus par une décision du conseil général ou communal».

L'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés» a été acceptée par 71% des citoyennes et citoyens de notre Commune lors du scrutin populaire du 18 juin 2023. Depuis cette date, la Municipalité a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter la décision populaire. En particulier, elle s'est assurée qu'aucun projet de construction sur les Grands Prés ne soit entrepris, en attendant l'entrée en force d'une nouvelle affectation de la parcelle.

La Municipalité a mandaté un bureau d'urbanisme pour élaborer un plan d'affectation de la parcelle qui réponde aux demandes de l'initiative communale. La démarche et le contenu du projet de plan d'affectation ont été discutés avec l'Association pour la Sauvegarde des Grands Prés. Son comité a validé le projet soumis au Canton.

Le projet d'aménagement de la parcelle, notamment la création d'un parc public, sera étudié, de manière participative, une fois que la nouvelle affectation sera entrée en force. Comme déjà communiqué, la nouvelle affectation doit suivre la procédure complète, dont une enquête publique et un préavis au Conseil communal. Elle est encore à l'étude au Canton. En conséquence, la nouvelle affectation ne peut pas entrer en force dans le délai de 15 mois prévu par la loi. Cependant, les démarches sont en cours et la Municipalité confirme que tout est mis en œuvre pour préserver la parcelle communale de toute construction.

La Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'avancement du dossier et des prochaines étapes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Je me permets de compléter cette communication, au nom de la Municipalité, elle a été adoptée le 3 octobre dernier, depuis nous avons reçu une correspondance du Canton indiquant qu'il ne pourrait pas respecter le délai pour son retour. Le retour a été reçu aujourd'hui, il est globalement positif ce qui nous permet d'aller de l'avant, il y a juste une petite adaptation du projet d'affectation pour tenir compte des changements de servitudes. Pour celles et ceux qui se souviennent du dossier, nous avons dû modifier les servitudes pour qu'elles correspondent au tracé de la future route et pour revenir en arrière, il demande à ce que la servitude soit plus explicite dans le projet d'affectation. Une fois ces modifications effectuées le projet pourra être mis à l'enquête publique et nous pourrons ensuite déposer le préavis.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le rapport-préavis No 15/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investis-

sement de CHF 381'100.- TTC pour la mise en place d'une solution de gestion des ressources humaines (SIRH) et à la réponse au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc «pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations». (Rapp. M. Nicolas Büchler).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Ce Préavis en réponse au postulat, écrit à quatre mains, que j'avais déposé avec M. Cédric Blanc, me réjouit tout à fait, d'autant plus que cette réponse intervient dans un délai raisonnable, comme relevé dans l'excellent rapport de M. Büchler.

La mise en place d'un tel outil devenait pressante ! En effet, une Commune de la taille de Montreux, doit se donner les moyens et être correctement équipée afin de soulager le personnel des ressources humaines de tâches administratives sans réelles valeurs ajoutées afin que celui-ci puisse se concentrer et investir son énergie et son temps sur les aspects humains essentiels et propres à sa mission. Et c'est un professionnel des ressources humaines qui vous le dit.

Cet outil permettra notamment d'optimiser et de rationaliser les processus RH, mais aussi de simplifier et améliorer le travail de renseignement en réponse, par exemple, aux sollicitations de nos commissions permanentes et de proposer, en outre, des réponses plus fiables et précises et ceci dans des meilleurs délais.

Néanmoins, si je salue le travail de la Municipalité et vous encourage comme vous l'aurez compris, chères et chers collègues, à voter l'approbation de ce préavis, je tiens à préciser que celui-ci ne répond qu'en partie à notre postulat. En effet, si ce préavis donnera les moyens au Service des Ressources humaines de se moderniser et d'améliorer sensiblement la qualité des prestations proposées, le plus gros travail est encore à venir avec la remise en question du fonctionnement actuel de l'administration et dans la mise en place des processus qui permettront effectivement une "gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations" et donc davantage de perméabilité entre les Services.

Aussi les attentes sont encore nombreuses et je me réjouis par avance d'apprécier le résultat à court, comme à long terme que la Municipalité ne manquera pas de nous présenter.

Merci pour votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je soutiens cette solution qui sera mise en œuvre afin d'améliorer l'efficacité de nos services, cependant, bien que le groupe UDC votera le préavis à l'unanimité, je relève que les coûts annuels sont tout de même de CHF 86'100, ce qui n'est pas anodin. J'espère que la Municipalité continuera d'essayer de trouver une piste pour compenser cette augmentation des frais en retirant, si c'est possible, un demi ETP qui correspondrait à environ CHF 86'000. Je ne sais pas si c'est réalisable, mais c'est un vœu que je formule.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président Mesdames Messieurs, chères et chers collègues,

Le groupe Montreux Libre partage l'unanimité exprimée en commission et votera avec conviction, le crédit d'investissement pour la mise en place de la solution proposée par notre exécutif pour la gestion des ressources humaines.

Cet outil informatique nous semble tout à fait prometteur et nous espérons qu'à l'aide de son concours, la Municipalité saura répondre dans un délai acceptable à l'autre aspect du postulat conjoint de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc, que Montreux Libre avait soutenu lors de son traitement, à savoir en particulier; une analyse projective des besoins en ressources humaines des différents services communaux.

Nous souhaitons relever, pour qu'il soit bien clair pour chacun, que le coût annuel du nouveau logiciel, sera de CHF 111'100.-.

Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 15/2024 de la Municipalité du 19 juillet 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 381'100.- TTC pour la mise en place d'une solution de gestion des ressources humaines (SIRH) et à la réponse au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc «pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations»

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place une solution SIRH;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 381'100.- TTC au maximum;
3. d'ajouter CHF 40'000.- y.c. charges sociales au budget de fonctionnement 2025 par l'intermédiaire d'un crédit complémentaire sur le compte 130.3012 et suivants pour l'engagement d'une ressource temporaire;
4. d'ajouter CHF 68'700.- TTC au budget de fonctionnement 2025 par l'intermédiaire d'un crédit complémentaire sur le compte 202.3158 pour les licences et le support;
5. de porter CHF 111'100.-TTC au budget de fonctionnement dès 2026 sur le compte 202.3158 pour les licences et le support;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc «pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations», pris en considération par le Conseil communal dans sa séance du 10 mai 2023;
7. de couvrir tout ou une partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

7.2 Sur le préavis No 16/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'800'000.- au maximum pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure. (Rapp. M. Tal Luder).

M. Tal Luder (UDC)

Je n'ai rien à dire sur la discussion générale, néanmoins j'interviendrai avant le vote des amendements pour expliquer brièvement le but de chacun d'eux.

M. le Président indique qu'il va d'abord ouvrir la discussion générale puis celles sur les amendements.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Je souhaite réagir, par rapport à la lecture de la lettre concernant la protection des sites montreusiens et soumettre à réflexion un point.

Pour moi, sauvegarder le patrimoine, c'est aussi sauvegarder le patrimoine des années 60, peut-être que nous ne l'aimons pas, mais ce sera aussi un jour du patrimoine.

C'est où nous sauvegardons quelque chose d'une époque, quand je dis sauvegarder, cela veut dire le restaurer et faire en sorte qu'il soit possible de le réutiliser ou nous mettons du contemporain.

Pour moi, mettre du faux vieux qu'il soit des années 60 ou du début du siècle, je ne vois pas le sens. A chaque époque, nous avons posé un éclairage contemporain, en 1900 nous avons posé un éclairage de 1900, en 1965 un éclairage de 1965, si nous posons un éclairage neuf, nous poserons un éclairage de 2024 ou alors nous pouvons préserver ce patrimoine des années 60.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Le Parti socialiste salue ce préavis qui est nécessaire et n'entrave pas la plan lumière de 2025, au contraire, il amorce justement les objectifs, en vue de la mise en conformité de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique mais aussi la pollution lumineuse. Certains points lumineux ont une technologie qui date d'il y a plus de 100 ans, et nous n'avons même plus la possibilité de changer certaines ampoules ce qui rendrait les quais sombre.

Aujourd'hui il n'y a pas d'autres alternative que d'assurer la lumière orientée non pas vers les arbres ou les fenêtres des habitants, mais bien en direction des piétons et de la circulation. Il s'agit de sécurité et de mise en conformité.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Soucieux de la nécessité de remplacement et d'évolution de l'éclairage public, notre groupe soutiendra le préavis sur ce crédit cadre. En effet, la pollution lumineuse est tant un problème pour la faune et la flore, qu'un enjeu de santé et de bien-être pour les citoyennes et citoyens de notre commune, raison pour laquelle nous regrettons que le plan lumière annoncé ne nous ait pas été soumis avant ce préavis. Mais nous dénotons tout de même les engagements du service dans ce sens. Les réflexions, quant à l'économie d'énergie, les flux de lumière et l'extinction pilotable des éclairages nous a bien été démontré en com-

LES 6, 7 ET 8 MARS
DÈS 19H30

CHIPPENDALES

Dîner-spectacle
réservé aux femmes

Votre menu

Tartelette de saumon gravlax, crémeux de raifort
Fraîcheur de citron et pickels

Suprême de volaille laqué, jus au gingembre
Riz sauté aux légumes et shiitakés

Le chocolat feuillantine

PLACES LIMITÉES. RÉSERVATION INDISPENSABLE

* À RECUPÉRER À LA CAISSE, NON REMBOURSABLE ET NON NEGOCIABLE

DÈS
59.-

CHF 5.-
DE CADEAU
OFFERT*

★ ★ ★ ★ ★
**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES. ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)

mission. Toutefois, nous sommes persuadés qu'un plan lumière est urgent et nécessaire afin d'élargir les réflexions et solutions sur les enjeux d'éclairage public.

Nous ne souhaitons pas soutenir les amendements proposés en commission. Même si nous soutenons les expérimentations d'extinction nocturnes en cours, nous souhaitons que cela se fasse de manière pilotée et non imposée par des panes de lampadaires.

Concernant l'Avenue des Alpes, certains éclairages sont déjà en panne, il est urgent d'agir, et ainsi profiter d'une réfection complète de ce secteur au lieu des éternels bricolages. Nous trouvons que la Municipalité a fait une proposition tout à fait claire et ouverte en s'engageant sur la conservation et l'adaptation des lampadaires de style ancien, nous ne voyons pas l'utilité de repousser encore et de débattre encore en commission ce point.

De même, nous trouvons que le projet présenté pour les quais est clair et abouti, attendre sur un prototype, dont nous connaissons déjà l'allure et le mode d'éclairage, nous paraît superflu et coûteux en temps autant pour les services que pour notre conseil.

C'est pour cela, chers et chers collègues, que nous vous appelons à accepter le présent préavis, sans les amendements présentés en commission.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rebondir sur l'intervention de M. Lombardo, pour que ce soit bien clair pour tout le monde ce soir, la proposition de la Municipalité et les conclusions du préavis tel que présenté et que nous allons voter, reposent sur la recréation du modèle existant du lampadaire sur les quais et non pas sur sa restauration. Il s'agit exactement de la définition que M. Lombardo fait du faux vieux.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ces amendements portent sur le même point. Le premier permet au Conseil de retirer les deux projets du présent préavis. Le deuxième lui laisse la liberté, s'il le veut, d'augmenter ou de diminuer la somme restante afin qu'elle ne soit pas forcément liée, ce qui permettrait à la Municipalité d'obtenir plus pour une étude ou moins si nous considérons qu'il n'y a pas besoin de CHF 1'800'000. Voilà la raison de ces deux amendements qui portent sur le même point, mais qui n'ont pas la même finalité.

Amendement 1

L'amendement a pour but de retirer du préavis les projets de l'avenue des Alpes et des quais le long du lac.

Le point 1 est modifié comme suit:

«d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure à l'exception des deux projets de l'avenue des Alpes et des quais le long du lac;»

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

En tant qu'habitant de l'Avenue des Alpes, je pense que le présent amendement s'avère absurde et injuste pour les habitants de cette zone à forte densité de population de notre commune.

Il est absurde parce que l'éclairage public actuel laisse vraiment à désirer: éclairage énergivore inutile de la couronne des arbres et de certains appartements en hauteur au détriment d'un éclairage de passages à piétons; hétérogénéité fonctionnelle et inesthétique des sources lumineuses dont certaines ne peuvent plus fonctionner.

L'amendement est injuste, parce qu'il prive les habitants de cette zone d'un projet qu'optimise la sécurité routière et contribue à améliorer la biodiversité, économise de l'énergie et harmonise, au plan esthétique, l'éclairage publique.

Dans le cadre de cet amendement, il est incompréhensible qu'une zone à forte densité de population, comme l'Avenue des Alpes et que ses habitants doivent être pénalisés pour longtemps par rapport aux autres zones de la commune couvertes par le préavis.

Comme le seul intérêt, à mes yeux, du présent amendement est de vider de son sens le préavis no 16/2024 en le rendant quasi inopérant, je vous invite, Chers conseillères, Chers conseillers à le refuser.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour des raisons très semblables évoquées par l'association pour la protection des sites dans son courrier lu en début de séance par notre Président, Montreux Libre soutiendra les deux amendements proposés, s'ils ne sont pas acceptés, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux renvoyer l'ensemble du préavis à la Municipalité, sinon nous le refuserons.

M. Kyong Won Schäfer (DA)

Monsieur le Président, chère Municipalité, chères conseillères et conseillers communaux, Concernant les rives du lac, le Groupe Décroissance Alternatives pense que la priorité est de réduire la pollution lumineuse nuisant à la faune et concernant l'Avenue des Alpes, la priorité est de protéger le sommeil des riverains. Comme nous le savons, la bio-

diversité dans notre Commune est en forte diminution. Poser des lampadaires dont l'éclairage est compatible avec la faune est plus important et plus pressant que de se mettre d'accord sur leur aspect esthétique car à ce sujet, il y aura toujours des avis divergents. En faire un problème est d'ailleurs peu compréhensible, vu que les futurs lampadaires des rives du lac auront exactement le même aspect que les actuels et qu'il est envisageable de garder les lampadaires de l'Avenue des Alpes en ne changeant que les ampoules.

Le Groupe Décroissance Alternatives recommande donc de rejeter les deux amendements.

M. Mathieu Quartier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

L'éclairage public répond à de nombreuses fonctions essentielles, telles que la sécurité et son sentiment associé, la mise en valeur du patrimoine construit, le renforcement de l'identité du lieu et la création d'une atmosphère accueillante. Tout en devant également respecter des contraintes comme le respect de son écosystème, l'économie d'énergie et les normes techniques.

Nous n'abordons pas ici un thème idéologique, mais une question qui concerne l'ensemble de nos concitoyens, nos hôtes et l'image de notre ville sur du très long terme. J'espère que, sur ce sujet, nous saurons éviter les luttes partisans.

Le pourquoi de mon amendement:

Le préavis proposé par la Municipalité vise à répondre à plusieurs objectifs, qui n'ont pas été remis en question par la Commission: améliorer l'efficacité énergétique, respecter nos engagements envers le Canton, assurer la sécurité et faire face à l'obsolescence de certains équipements.

Ce préavis regroupe de nombreux projets, pour la plupart liés à un développement ou un entretien courant (éclairage de certaines ruelles, remplacement d'équipements désuets et énergivores, mise en conformité, éclairage routier), et ces aspects n'ont également pas été contestés.

Cependant, nous avons particulièrement traité les projets de renouvellement de l'éclairage de deux axes transversaux essentiels pour notre ville: l'avenue des Alpes ainsi que les quais. Concernant l'avenue des Alpes, il semble que la réflexion n'ait pas été menée avec toute la rigueur nécessaire pour revaloriser cette rue commerçante. La suppression des candélabres, soit dit en passant offerts par les commerçants, a été décidée sans la moindre consultation des usagers. Ils seront remplacés par un éclairage routier, qui ne contribuera sans doute pas au développement de son attractivité.

Quant à l'éclairage des quais, les réponses à nos questions ont également été évasives. Le projet consiste à remplacer les candélabres existants, presque à l'identique, par des LEDs, qui pourraient changer de couleur lors des manifestations, mais cela soulève des doutes sur le respect de l'écosystème, de la pollution lumineuse ainsi que du rendu global de l'axe «signature» de notre ville. Un prototype nous aurait semblé utile avant de réaliser un projet aussi essentiel.

Il faut encore souligner que la Municipalité prévoit de nous soumettre un préavis pour l'étude du plan lumière 2025. Ne serait-il pas sage d'attendre les conclusions de cette étude avant de décider un investissement aussi conséquent avec des impacts essentiels sur notre ville? Le PLR soutiendra cet amendement et refusera le préavis s'il devait être rejeté.

En acceptant cet amendement, vous autorisez la mise en œuvre des mesures d'économie d'énergie, la sécurisation de l'infrastructure et la réalisation de projets de moindre envergure, tout en nous laissant le temps d'examiner les conclusions de l'étude avant de décider de la rénovation de l'éclairage de l'Avenue des Alpes et des quais.

En le refusant, vous estimez être suffisamment informés pour engager un investissement de CHF 3,8 millions, impactant profondément l'identité de notre ville pour des décennies. Je vous remercie pour votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ajouter un commentaire. Je soutiens les propos de tous mes collègues qui sont en faveur des amendements. À l'attention de ma collègue Mme Schäfer, qui était pourtant avec moi en commission, je rappelle que sur la liste que j'ai annexée à mon rapport, sur les 38 projets d'éclairages et de modifications prévus, les derniers sont agendés en 2030. En mettant l'avenue des Alpes un petit moment de côté, nous n'allons pas priver la moitié de la commune d'un éclairage performant, vu que les autres projets ne sont pas prévus pour demain!

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette simplement et, à titre personnel, que le président rapporteur de commission intervienne dans les débats, c'était un agrément que nous avions entre nous de ne pas le faire et qui fonctionnait jusqu'à présent. En règle générale quand on présidait et rapportait, nous acceptions de ne pas débattre, malheureusement cela n'a plus l'air d'être le cas, j'en prends bonne note.

M. le Président, je vous remercie M. Büchler pour vos recommandations.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser que ce qui m'a frappé dans la copie qui a été faite du lampadaire, c'est que les proportions ne sont pas respectées. Personnellement c'est ce qui me frappe le plus dans ce projet, c'est-à-dire que nous n'avons pas la même esthétique du tout que ce qui avait été fait dans les années 60 et toute personne sensible aux proportions se rendra compte que nous ne sommes pas du tout dans le tir en fait. Par rapport à ce prix-là, moi cela me dérange, donc autant changer.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Afin de pouvoir vous apporter quelques éléments de compréhension supplémentaires, nous pouvons vous faire part des points suivants:

Je vous rappelle le contexte de ce changement d'éclairage. Comme expliqué dans le préavis l'éclairage public de la commune de Montreux est aujourd'hui considéré comme un gros consommateur avec 1,3 gigawatt de consommation annuelle. Nous avons la responsabilité, pour la collectivité, de faire baisser la consommation du parc d'éclairage public.

Ensuite, la pollution lumineuse, comme cela a été relevé dans ce Conseil, a un effet avéré sur la faune nocturne. Mais qui dit pollution lumineuse, dit aussi dérangement pour les riverains. Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas idée des plaintes et demandes des habitants riverains que nous recevons à ce propos: c'est un problème avéré également pour la santé humaine, ces changements permettent d'aller vers une meilleure maîtrise et distribution de la lumière.

Enfin, surtout, je me permets d'attirer votre attention sur les problèmes techniques que nous rencontrons actuellement, à savoir les lampes à vapeur de mercure, qui sont dangereuses pour l'environnement et que nous devons absolument remplacer. Il est important de le souligner, l'Avenue des Alpes est concernée par ce type d'éclairage.

Concernant l'Avenue des Alpes, il est prévu de remplacer l'éclairage actuel par des lampes sur hauban, les lampes actuelles à vapeur de mercure ne peuvent plus être remplacées en cas de panne. Comme cela a été relevé, certains secteurs sont déjà concernés, ce qui assombrit la rue et nuit à la sécurité et à l'image de la ville.

Pour rectifier un élément qui a été évoqué par l'association de la protection des sites, toute à l'heure, vous confirmez que les 4 lampadaires en fer forgé de style anciens près de la gare, les plus intéressants du parc d'éclairage pastiche ancien, seront conservés.

Concernant les lampadaires des quais, il n'est pas possible de les conserver et de les rénover: il s'agissait de la première approche de la Municipalité, nous nous étions dit que nous allions garder la substance et essayer de les rénover, malheureusement plus l'étude avançait, plus nous nous sommes rendus compte que, malheureusement, techniquement, ce n'était pas possible.

Il y a en effet des risques de court-circuit et électriques, qui sont bien présents sur les modèles actuels qui ne sont plus du tout aux normes de sécurité. De plus le tube lumineux d'origine ne peut plus être remplacé par des tubes à LED de même grandeur qui sont tout simplement inexistantes sur le marché.

Le remplacement proposé consiste à installer des lampadaires du même type, mais avec la technologie actuelle, aux normes et avec un équipement technique complètement renouvelé, permettant de moduler l'éclairage en fonction des besoins et de limiter la consommation.

Rappeler aussi que ce projet est important pour la qualité d'accueil que nous offrons à nos hôtes: les lampadaires actuels ne peuvent plus être entretenus et aujourd'hui, ils tombent déjà en panne. C'est une image de la ville, pour le tourisme, que la Municipalité ne peut pas cautionner, les quais sont l'image de marque de Montreux, la Municipalité ne peut pas prendre le risque de donner le sentiment d'une commune à l'abandon avec lampe défectueuses ou bricolées, hétéroclites, voire des pans de quai dans le noir.

En conclusion la Municipalité vous invite à accepter le préavis tel quel, sans amendements.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis nous propose d'octroyer un crédit d'investissement de 3'800'000 CHF pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique,

Super LOTO
VENDREDI 7 MARS

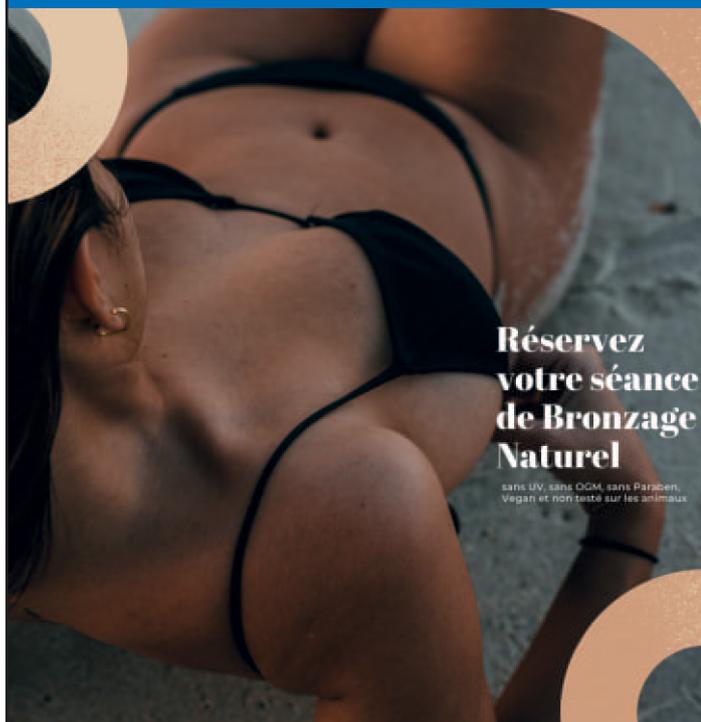
Abonnements Traditionnels !
 Cartons agrafés !

2025

Salle Omnisports Clarens 20h

FSG Montreux – Montreux-Volley CMMC et Rapid Montreux
 Réservation conseillée au 079/621.93.08

— IDEAL LINE —



**Réservez
votre séance
de Bronzage
Naturel**

sans UV, sans OGM, sans Parabens,
Végan et non testé sur les animaux



Sun Cosmetics

FRANCE



99% naturel



Actifs soins



Bronzage sur-mesure

Av. des Planches 20, 1820 Montreux - Tél. 021 532 22 22
www.ideallinemontreux.ch



GRAND LOTO PAR ABONNEMENT

Vendredi 25 avril 2025
**à 20h00 au BOULODROME
DE MONTREUX** à Chailly/Montreux

Ouverture des portes à 19h

Début du loto à 20h

Prix de l'abonnement (20 tours): Fr. 60.-

Tous les prix seront rétribués en espèce

Tirage au sort des abonnements

8 séries royales

6 séries super-royales

6 séries impériales

Abonnement disponible auprès de Dumas Pierre-Alain

au 079 / 782 29 82 ou pa.dumas@bluewin.ch

Les abonnements seront à retirer au bureau du Bouloдрome, le soir même du loto dès 18h00

Avec le soutien de



ASSOCIATION DES INTERETS DE
CHAILLY-BAUGY
LES CRÊTES ET ENVIRONS



SUPER LOTO PAR ABONNEMENT

Dimanche 16 mars 2025 à 14h00
Salle du Pierrier à Clarens

Ouverture des portes à 13h00

Début du loto à 14h00

Prix de l'abonnement (24 tours):

Fr. 60.-

**Fromages à raclette, corbeilles,
paniers du boucher, bouteilles de vin,
liqueurs, appareils ménager, Hi-Fi,
bons restaurant, etc.**

Premier tour GRATUIT

Tirage au sort des abonnements.

Abonnement en vente à l'entrée

ou par réservation à:

francisbruelhart@bluewin.ch

ORGANISATION:
SKI-CLUB ROCHERS-DE-NAYE
ET CLUB ATHLÉTIQUE MONTREUX



**COURSE MONTREUX
LES ROCHERS-DE-NAYE**

la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure.

Si je partage pleinement le titre et l'ambition de ce préavis, pour lequel je remercie la Municipalité et l'ensemble des services communaux impliqués, permettez-moi d'exprimer ici quelques réflexions et informations complémentaires.

La mise en lumière de la ville est particulièrement importante. Elle permet de contribuer à la sécurité et à l'attractivité des lieux en créant une ambiance chaleureuse, agréable et accueillante, propice à la marche et aux activités diverses. Un éclairage bien conçu peut permettre la mise en valeur du patrimoine architectural, des jardins et des espaces publics en général et ainsi contribuer de manière significative à l'embellissement, au rayonnement et au dynamisme de la ville.

Pour toutes ces raisons, l'éclairage public est un investissement essentiel qu'il convient de soutenir.

Ceci étant dit, ces dimensions qualitatives de l'éclairage public sont peu présentes dans le préavis. La réflexion semble essentiellement quantitative et vise à réduire les sources d'éclairage, leurs consommations et l'intensité lumineuse.

Si je comprends et partage ces objectifs quantitatifs de sobriété, il me semble indispensable d'enrichir cette réflexion d'objectifs qualitatifs, notamment en ce qui concerne le centre-ville de Montreux afin que celui-ci offre une ambiance chaleureuse, agréable et accueillante à ses habitants et ses visiteurs.

Enfin, concernant les quais de Montreux, comme en 1966, tester un premier lampadaire échantillon in situ me semble être une étape nécessaire pour une prise de décision bien éclairée.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir les amendements qui offrent à la Municipalité et aux services communaux concernés, un temps supplémentaire de réflexion et d'expérimentation, utile afin de s'assurer que les solutions retenues pour mettre en conformité l'éclairage public puissent également contribuer à un embellissement de la ville par une lumière chaude, douce et harmonieuse.

Merci pour votre attention et merci pour votre soutien au préavis amendé.

Amendement 1

Le point 1 est modifié comme suit:

«d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure à l'exception des deux projets de l'avenue des Alpes et des quais le long du lac;»

VOTE l'amendement est accepté par 37 OUI, 35 NON, 1 ABSTENTION

M. le Président ouvre la discussion sur le deuxième amendement:

Amendement 2

L'amendement a pour but de réduire le montant du crédit d'investissement demandé de CHF 3'800'000 à 2'000'000 par la déduction de la somme de CHF 1'800'000 correspondant au coût du projet de renouvellement des lampadaires sur les quais.

Le point 2 des conclusions est modifié comme suit:

«de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

CHF **2'000'000** ~~3'800'000~~- TTC au maximum;»

VOTE l'amendement est accepté par 38 OUI, 35 NON, 0 ABSTENTION

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 16/2024 de la Municipalité du 26 juillet 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'800'000.- au maximum pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure à l'exception des deux projets de l'avenue des Alpes et des quais le long du lac;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'000'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 68 OUI, 1 NON, 2 ABSTENTIONS.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de la commission intercommunale le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 h 30, à Corsier-sur-Vevey).

Président: Yanick Hess (PLR)

Membres: Carole Clavadetscher (SOC)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de la commission des finances le jeudi 12 septembre 2024, à 19 h 00, à la salle du Conseil communal de Vevey, Rue du Conseil 8, à Vevey).

Présidente: Laurence Sierro (PLR)

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de la commission des finances le jeudi 12 septembre 2024, à 19 h 00, à la salle du Conseil communal de Vevey, Rue du Conseil 8, à Vevey).

Présidente: Laurence Sierro (PLR)

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules. (Séance de la commission le lundi

28 octobre 2024 à 19 h 30, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence provisoire: M. Matthieu Burkhart (ML)

Membres: Mme Elisabeth Wermelinger, MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Dominik Hunziker, Antony Huys, Roland Rimaz, Jörg Meyer, Omar Soydan & Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre souhaite que la commission reçoive un cahier des charges détaillé concernant le mandat de décarbonation prévu au budget à hauteur de CHF 74'500.-.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière commission des véhicules, j'étais assez choqué qu'il n'y ait pas de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, car il s'agit de grands locaux. Il nous a été répondu qu'ils voulaient isoler le toit et que ce n'était pas le moment de faire cela.

Un an passe et nous sommes à nouveau devant le même problème, je demande que la Municipalité nous fournisse un plan de rénovation de ces bâtiments, quand elle voudra, rénover ces bâtiments, les isoler et mettre des panneaux solaires. Nous n'allons pas attendre 20 ans pour mettre des panneaux solaires. Il y a d'autres entreprises qui ont mis des panneaux solaires pour quelques années, les ont redémontés pour isoler et les ont reposés, c'est tout à fait possible car c'est économiquement avantageux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.5 No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale. (Séance de la commission le jeudi 31 octobre 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence provisoire: Mme Kyong Won Schärer (DA)

Membres: Mmes Anne Duperret, Stefania La Spada, MM. Matthieu Burkhart, François Cardinaux, Olivier Grand, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder, Olivier Mark & Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ceux qui ont lu attentivement le point 6 du préavis comprendrons pourquoi je fais partie de la commission. Ce passage me réjouit. Je veux bien que la Municipalité reste prudente en indiquant qu'il s'agit là d'une amorce de réponse à mon postulat, mais je trouve que c'est déjà un très bon pas. Il aura fallu attendre 6 ans, mais les choses bougent et je me réjouis de discuter de ce sujet en commission.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre demande à ce que la commission se préoccupe en particulier de trois points:

1. vérifier les gardes fous contre les abus que cette carte pourrait permettre.
2. vérifier quelle est la stratégie concrète développée auprès des commerçants, puisque nous parlons de la possibilité d'avoir des rabais ou avantages auprès des commerçants avec cette carte.
3. de se pencher sur la question d'inclure l'accès à la déchetterie grâce à cette carte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.6 No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux. (Séance de la commission le jeudi 10 octobre 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence provisoire: M. José Jorge (SOC)

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Anne Saito, MM. Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Simon Lepêtre, Pablo Menzi, Cyril Pabst & Bernard Tschopp.

Pas de membre du groupe DA nommé, faute de disponibilité ce jour-là.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le Groupe des Vert.e.s se réjouit de ce préavis qui permettra d'élaborer une stratégie et un plan d'action de végétalisation urbaine à Montreux. Dans notre commune, les îlots de chaleur sont en expansion et il est donc grand temps d'agir. Nous espérons vivement que le

plan d'action répondra au postulat Saito de 2019: «*Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)*» ainsi qu'à la motion Hischenhuber «*Verdir nos préaux*».

Nous demandons à la Municipalité de fournir à la commission un plan agrandi et mieux lisible de l'illustration des îlots de chaleur et fraîcheur de la page 7 du préavis. Nous vous remercions d'avance de tenir compte de notre demande.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est technique. J'aimerais relire à la Municipalité le contenu de l'article 58 de notre règlement qui la concerne totalement:

«*Art. 58 Remise des documents.*

Lorsque la Municipalité transmet des documents à une commission, que ce soit spontanément ou suite à une demande adressée suffisamment tôt, elle prend les mesures nécessaires pour que les membres de la commission reçoivent ces documents au moins 3 jours ouvrables avant la séance.»

Je voudrais demander au conseiller municipal en charge du préavis pourquoi il s'acharne à nous proposer des dates de séance le lendemain du Conseil, ce qui ne permet pas de faire de demande en respectant cet article?

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Pour des questions de disponibilités le groupe DA n'est pas en mesure d'envoyer un conseiller à cette commission, nous le regrettons.

Nous avons écrit pour savoir s'il était possible de trouver une autre date, car les délais étaient très courts entre la réunion des groupes le lundi et la séance de demain, mais cela a vite semblé laborieux. Par conséquent, faudrait-il réagir au moment de la réception de l'enveloppe? Mais à ce moment-là les groupes ne se sont pas encore réunis donc il est difficile d'avoir la disponibilité de chacune et de chacun. Il est vrai que lorsque nous sommes un petit groupe, très vite nous ne nous sommes pas représentés.

Est-ce qu'il faudrait réagir le lundi soir à l'issue des séances de groupe, en fait c'est trop tard car les groupes ont nommé des commissaires et il faut commencer à coordonner les agendas de 10 commissaires et de la Municipalité pour trouver une nouvelle date, nous nous sentons bloqués, alors même que toutes les personnes contactées ont été très collaboratives et arrangeantes.

Nous ne voulons pas ralentir la démarche de ce préavis que nous accueillons favorablement et nous acceptons que DA ne soit pas représenté, nous demandons cependant à ce

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...



Prix et renseignements: 079 210 59 49 E-mail: infoville@bluewin.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch

125
vaudoise
Assurances

Clin d'

L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



GRiviera
Baches Sàrl



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40
info@gr-sellerie-bache.ch

IDEAL LINE

Montreux



Bon pour 1 séance découverte

Bon pour 2 heures de soins chez Idéal Line Montreux

- 1 Soin Visage valeur 130 Fr.- (ou 1 Cocoon)
- 1 séance Bronzag'Expert visage /décolleté valeur 30 Fr.-
- 1 Massage Cellutec corps entier valeur 130 Fr.-



Prix spécial : 190 Fr.- au lieu de 280 Fr.-

Offre valable du 24.02 au 31.03.25

Prenez rendez-vous au 021 532 22 22

Ideal Line Montreux, Av des Planches 20 A

que ces situations soient évitées au maximum et de ne pas prévoir de séance de commission la semaine du Conseil, afin que les conseillères et conseillers puissent avoir le temps d'aménager leur agenda, merci.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour le dépôt de ce préavis dont la teneur nous semble particulièrement pertinente dans notre contexte. Nous saluons à ce titre un préavis particulièrement complet et bien rédigé, nous remercions la Municipalité et les services pour la qualité de ce travail, nous nous réjouissons d'en débattre en commission et nous souhaitons un bon travail aux commissaires.

M. le Président

Concernant les interventions de Mme Krenger et de M. Luder, sur le fond je les partage, je suis aussi d'avis qu'il est souhaitable de rapporter le 13 novembre et qu'il est difficile de trouver des dates. Je rappelle aussi que les commissions s'organisent d'elles-mêmes donc le président peut, à sa demande et avec la majorité des membres de la commission, proposer de repousser la séance pour trouver une autre date, ce qui ne me semble pas avoir été demandé, car la majorité des commissaires sont d'accord pour siéger demain. Je partage l'avis sur le fond, que prévoir une commission le lendemain d'une séance du Conseil communal n'est pas l'idéal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.7 No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers. (Séance de la commission le lundi 21 octobre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence provisoire: M. Olivier Mark (PLR)

Membres: Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, MM. Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Vincent

Haldi, Antony Huys, Pierre Loup, Lionel Moyard & Paul Wetzel

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

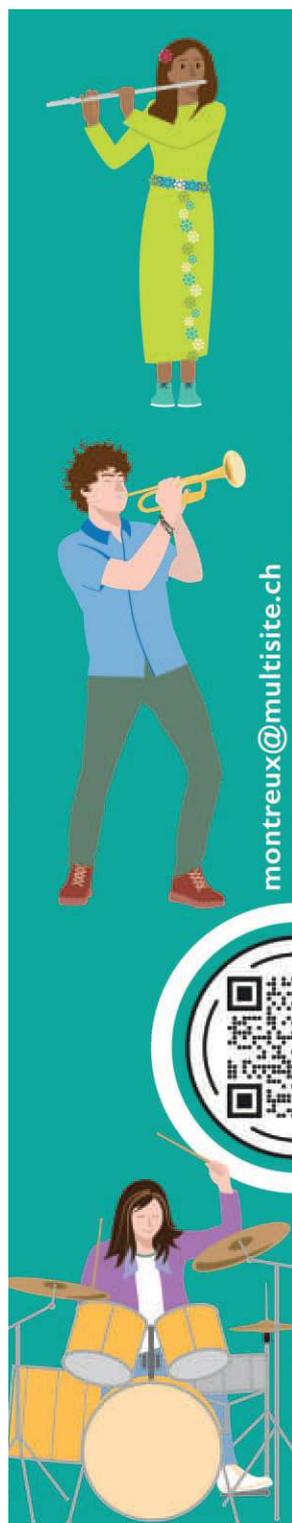
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre demande à ce que, tel que décrit dans le préavis, l'étude qui est actuellement en cours afin de trouver la solution adéquate, qui dans l'idéal pourrait permettre de donner un accès au lac, soit présentée en séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.8 No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC. (Séance de la commission le mercredi 30 octobre 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence provisoire: M. Olivier Grand (VER)



montreux@multisite.ch

montreux.multisite.ch

ECOLE DE MUSIQUE MULTISITE MONTREUX

DECouvrez
NOTRE OFFRE
DE COURS

Membres: MM. Ihab Al Jundi, Matthieu Burkhart, Yanick Hess, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Bernard Tschopp & Fabien Willemin
M. le Président ouvre la discussion.

M. Matthieu Bukhart (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre est bien conscient des enjeux cruciaux liés à l'informatique dans notre commune, en particulier dans un contexte où la continuité des services et la sécurité des domaines sont d'une importance capitale.

Le remplacement des baies de stockage, l'augmentation de la capacité de stockage des données et le changement du serveur de sauvegarde sont des mesures nécessaires que nous soutenons. Cependant nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre étonnement face à la manière dont ces propositions continuent d'être soumises à la dernière minute à notre Conseil. Le matériel concerné, dont la fin de maintenance était prévisible aurait pu faire l'objet d'une planification anticipée, permettant à toutes les parties prenantes d'en discuter plus sereinement.

Un préavis d'un montant total de CHF 185'000.- TTC mériterait une gestion plus

proactive surtout lorsque des décisions aussi critiques pour notre infrastructure informatique doivent être prises.

Montreux Libre appelle à une meilleure anticipation de ces besoins futurs afin d'éviter des situations d'urgence répétées et de permettre des discussions plus approfondies sur les investissements importants pour notre commune.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite, si ce document existe, que la commission puisse avoir des informations, ou lire quelque chose à propos de la réflexion en cours du centre informatique quant au maintien de l'ensemble de la sauvegarde sur l'infrastructure de la commune ou d'une solution hybride ou cloud. Il pourrait être intéressant d'avoir un point de la situation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.9 No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman. (Séance de la commission le lundi 4 novembre 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence provisoire: M. Pablo Menzi (UDC)

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Cornaz, MM. Alain Akiki, Hervé Devenoge, Mathias Ekah, Christian Fürst, Yanick Hess, Pierre Loup & Roland Rimaz

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.10 No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. (Séance de la commission le jeudi 24 octobre 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Présidence: Mme Stefania La Spada (SOC)

Membres: Mmes Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst, Marie-



Le Corps de Musique de Montreux Clarens

Harmonie municipale

Le Corps de Musique Montreux Clarens est à la recherche de musiciens et musiciennes pour enrichir son ensemble. Si vous jouez d'un instrument à vent ou de percussion et que vous souhaitez partager votre passion pour la musique, nous serions ravis de vous accueillir parmi nous !

Répétitions les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00 dans une ambiance chaleureuse et conviviale au sous-sol du Collège Montreux-Est, rue de la Gare 33, 1820 Montreux.

Contactez-nous dès maintenant par courriel à sciampi@bluewin.ch ou par téléphone au 079 175 35 21. N'hésitez pas à visiter notre site web www.harmoniementreux.ch pour en savoir plus sur nos activités.

Rejoignez-nous pour vivre ensemble des moments musicaux inoubliables et faire vibrer Montreux Clarens au rythme de vos talents !

  ****Au plaisir de faire de la musique avec vous !****  

Solène Pham, MM. François Cardinaux, Laurent Gilliard, José Jorge, Tal Luder, Lionel Moyard, Omar Soydan

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre souhaite que la commission puisse obtenir de la Municipalité, en séance, des outils pour vérifier l'incidence pour Montreux de la modification de la répartition des coûts, avec des exemples concrets.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

9.1 Postulat de M. Quentin Talon «Rappelons-nous du 9 novembre 1932»

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Le 9 novembre 1932, une manifestation antifasciste à Genève a été brutalement réprimée par l'armée suisse, sous ordre des autorités cantonales. Ce jour, un moment sombre de la démocratie suisse, illustre la tension sociale et politique de l'époque, marquée par la montée des fascismes en Europe et une forte opposition à ces courants. En mémoire de ces victimes et des idéaux pour lesquels elles manifestaient, nommer une place ou une rue serait une façon de rappeler que la défense de la liberté d'expression et des droits démocratiques a un prix.

Cet événement reste relativement méconnu en dehors des cercles historiens et des militants engagés. En nommant un espace public «9 novembre 1932», on permettrait à la population de se souvenir et de s'interroger sur ce moment clé de l'histoire suisse. Il s'agit d'un geste mémoriel important qui invite au devoir de mémoire, tout en sensibilisant les générations actuelles et futures à l'importance de la résistance contre l'oppression et la violence d'État. Cette commémoration ne servirait pas seulement à rappeler un moment tragique, mais aussi à honorer les valeurs de paix, de justice sociale et d'opposition au fascisme que les manifestants du 9 novembre 1932 défendaient. Cet hommage serait aussi un appel à la vigilance contre toute forme d'extrémisme ou d'injustice sociale dans le présent et le futur. La fusillade de 1932 a révélé des failles dans la manière dont l'État peut réagir face aux tensions sociales, mais elle a aussi provoqué une réflexion sur la démocratie, l'usage de la force, et les droits des citoyens. En 1932, la Suisse, bien que démocratique, n'était pas à l'abri des dérives autoritaires. En baptisant un lieu public à cette date, la société réaffirme son attachement aux valeurs démocratiques et

s'engage à apprendre des erreurs du passé. Nommer une place ou une rue «9 novembre 1932» serait un hommage puissant aux victimes de cette fusillade et un rappel constant de la fragilité de la démocratie face à l'autoritarisme et à la violence d'État. C'est un geste qui honore la mémoire des citoyens engagés dans la lutte pour la justice et les libertés, tout en encourageant la société à rester vigilante face aux dérives autoritaires. Ce serait un témoignage concret et durable pour la paix, la solidarité, et le respect des droits humains.

Nous demandons un renvoi en commission. Merci pour votre attention.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon, intitulée «Stress hydrique».

M. Quentin Talon est satisfait de la réponse Municipale.

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Fabrice Yerly intitulée «Fontaine, quand pourrai-je à nouveau boire de ton eau».

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers Collègues,

Je remercie la Municipalité ainsi que les services communaux pour le temps consacré à cette interpellation ainsi que pour les échanges organisés avec les différentes parties.

Selon un extrait du registre foncier du 25 septembre 2024, la servitude publique de 1901 est toujours valide. Elle garantit le droit au public et au bétail de pouvoir accéder à la fontaine.

La barrière a été installée et financée par la commune en 2020, alors que la concession avait déjà été transférée au SEM par décision du conseil de 2013. Cela signifie que la commune s'est donné le droit d'intervenir sur cet espace grevé par une servitude dont le SEM était bénéficiaire. Le syndic d'alors (Wehrl) avait précisé par écrit en 2020 que cette fermeture était provisoire. Aucune mise à l'enquête n'était disponible pour permettre au droit populaire de s'exprimer.

La réponse municipale semble indiquer que la convention avec le SEM ne concerne que la distribution de l'eau, mais que rien n'existe pour garantir la pérennité des 12 fontaines et la gestion de ce patrimoine autrefois public et désormais privé.

La décision prise alors a été faite dans un contexte particulier. Ce contexte a changé, et il n'y a plus de raison pour fermer cet espace. Ce que la commune fait, elle peut le défaire. Aussi, je propose au Conseil de voter la résolution suivante:

«le conseil exprime le souhait que la Municipalité inclut l'accès du public au patrimoine des fontaines dans la convention avec le Service des Eaux du Maralley (SEM) et que la commune démantèle cette barrière, qu'elle a elle-même financée.»

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur une question de forme, je crois que les résolutions ne peuvent pas avoir un caractère d'injonction vis à vis de la Municipalité. Je suis très mal à l'aise avec le texte qui a été proposé, parce qu'à mon avis, il a quand même un caractère de directive donnée à la Municipalité.

M. le Président relit la résolution.

On joue sur les mots, je comprends, mais je ne pense pas que cela soit une injonction et estime que la résolution proposée est acceptable.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite simplement à rejeter cette résolution. Depuis la première histoire à propos de cette fontaine, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Je pense qu'avec les nombreuses réponses que nous avons reçues et les nombreuses tentatives qui concluent toujours dans le même sens, ce cas n'est plus de la compétence de la Municipalité. Il faut à présent arrêter de s'acharner et de revenir encore et encore sur cette fontaine. Pour moi, cette résolution est totalement inutile et déplacée!

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, en tant que président du Service des Eaux du Maralley, je ne vais évidemment pas prendre part au vote de cette résolution.

Je tiens néanmoins à apporter quelques précisions à ce Conseil.

Le Service des Eaux du Maralley possède 17 fontaines dans le périmètre de la Vieille Ville,

dont une seule, celle du Petit-Chêne se trouve sur une parcelle privée.

Le Service des Eaux du Maralley a également offert une nouvelle fontaine au public dans le cadre de la réalisation du nouveau Parc Donner.

L'actuel propriétaire de la parcelle où se trouve la fontaine du Petit-Chêne a acheté son bien avec les barrières existantes, qui plus est un nouvel acte de modification de la servitude concernée a été signé le 27 septembre dernier avec le SEM supprimant tout caractère public de la servitude, qui consistait en un seul accès à l'eau de la fontaine et non au lieu lui-même. Dans ces conditions, il me paraît très difficile juridiquement parlant d'arriver à appliquer la résolution proposée.

Des pourparlers ont été entrepris par la direction du Service des Eaux du Maralley, afin que le propriétaire des lieux accepte d'ouvrir ceux-ci lors des grandes manifestations ayant lieu dans la Vieille Ville, ce que le propriétaire a accepté.

Merci de votre attention.

M. le Président

Je vous rappelle qu'une résolution est un objet qui n'est pas contraignant pour la Municipalité, cela exprime un souhait et c'est précisé dans le titre de la résolution. Nous allons passer au vote, que celles et ceux qui refusent, pour des raisons de forme ou de fond, le fassent savoir, que les autres l'acceptent ou s'abstiennent, de toute manière la Municipalité pourra en faire ce qu'elle voudra.

«Le conseil exprime le souhait que la Municipalité inclut l'accès du public au patrimoine des fontaines dans la convention avec le Service des Eaux du Maralley (SEM) et que la commune démantèle cette barrière, qu'elle a elle-même financée.»

VOTE la résolution est refusée par 44 NON, 19 OUI, 9 Abstentions.

10.3 Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon intitulée «Veytaux, zone Mobilis».

M. Quentin Talon est satisfait de la réponse Municipale.

10.4 Réponse à l'interpellation de M. Roland Rimaz, intitulée «Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux?».

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je vais vous lire le mot de M. Rimaz qui est excusé ce soir, mais qu'il souhaitait vous transmettre:

«Monsieur le président, Chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse contextualisée et j'exprime à nouveau l'espoir que notre commune puisse participer concrètement au projet Perséide dès l'année prochaine.»

10.5 Réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler, intitulée «Fontanivent: un passage à niveau pas à niveau».

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Redoutable ce Winkler, 2 jours après avoir interpellé la Municipalité sur le passage à niveau de Fontanivent, les riverains dudit passage recevaient dans leur boîte aux lettres un avis du MOB pour les travaux sur le passage à niveau en aval de Fontanivent, plus efficace tu meurs. Ou alors la Municipalité était bien au courant de la planification de mise en conformité, mais n'a pas estimé nécessaire de rassurer le soir même le Conseil communal et la population concernée de l'imminence de ces travaux. Je vous laisse le choix entre ces deux réflexions, tout en remerciant la Municipalité d'avoir pris la peine de répondre par écrit à mes quelques questions. Certaines réponses auraient mérité d'être un peu plus étayées, mais nous arrivons bien à comprendre qu'en 2024, 3 entités publiques, sponsorisées par le contribuable n'arrivent pas à s'entendre sur une planification globale de travaux, finalement pas si gigantesque que cela. Les travaux qui auraient pu être traités en une semaine, mais qui du coup ont pris une semaine de plus, triple peine pour les usagers, en finalité, dommage.

Quant à la question numéro 4, magnifique tir en corner de la Municipalité qui avait très bien compris que la question du 4 septembre concernait bien la finalité des travaux du mois de juin et non pas des travaux à venir inconnus de l'interpellateur.

Mais qu'à cela ne tienne, des centaines d'usagers quotidiens, qu'ils soient en véhicule individuel, deux roues compris, livreurs ou patients dans une ambulance, sont heureux de retrouver à Fontanivent un passage à niveau à nouveau à niveau. Je vous remercie pour votre attention.

10.6 Interpellation de M. Olivier Grand «Favoriser le recrutement de chefs de services»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Cette année, la population montreuusienne prenait connaissance de la nomination d'un nouveau secrétaire municipal, de la nomination d'un nouveau chef du service de l'urbanisme, et en août dernier de la nomination de deux hommes aux postes de délégués aux mobilités et à la durabilité. S'il est certain que la Municipalité a choisi les meilleurs profils pour occuper ces fonctions, force est de constater qu'à ce jour tous les postes-clefs de l'administration communale sont occupés par des hommes. Le fait qu'aucune femme n'occupe un poste de cheffe de service m'interroge sur l'engagement de la Municipalité à promouvoir la diversité dans les postes à responsabilité dans son administration.

Il devrait être évident que les femmes qui représentent plus de la moitié de la population montreuusienne soient aussi équitablement présentes dans les postes à responsabilité. Leur présence dans ces postes est essentielle. Cela inspire et encourage d'autres femmes à aspirer à des positions de leadership, brisant les stéréotypes de genres et le plafond de verre. Des études montrent que la diversité dans les équipes de direction améliore l'innovation, la créativité et les performances organisationnelles.

Une interpellation avait déjà été déposée en ce sens en 2019 par Mme Irina Gote. À cette interpellation, la Municipalité répondait que le nombre de femmes engagées dans son administration se montait à 40% et que 34% de femmes occupaient une fonction de cadre. Ainsi, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes:

- Sachant que les personnes déjà employées par l'administration sont des candidates et candidats potentiel-le-s pour des successions de postes, quelle part de femmes et d'hommes occupent aujourd'hui les postes à N-1 des chefs de services?
- La Municipalité a-t-elle dans sa gestion des ressources humaines et des carrières une politique d'égalité des chances en matière d'engagement, en particulier pour les postes de cadres?
- Des réflexions ont-elles été menées au sein de la Municipalité pour concevoir des postes de cadres en job-sharing?
- La Municipalité se donne-t-elle les moyens nécessaires aux recrutements de femmes pour les postes de cadres, en cherchant par exemple dans ses procédures de recrutement, à obtenir autant de candidatures féminines que masculines?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme Sandra Genier, Municipale la Municipalité vous répondra par écrit.

10.7 Interpellation de M. Samuel Roch «Conventions avec la Commune de Veytaux, état des lieux»

L'interpellation est soutenue à main levée par au moins 5 membres.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Cela n'aura échappé à personne, en date du 22 septembre dernier, les habitantes et habitants de la Commune de Veytaux ont refusés à une courte majorité de fusionner avec notre Commune.

Les deux Communes sont depuis longtemps liées par des conventions qui régissent différents aspects de leurs relations et de leur collaboration. Il semble que ces conventions aient été établies et maintenues dans l'optique d'une fusion future. Aujourd'hui nous prenons toutes et tous acte que tel ne sera pas le cas.

Il est donc pertinent d'établir un état des lieux de ces conventions pour en inspecter leur pertinence et leur équité au regard des divers enjeux financiers que nous avons dans toutes les communes.

Mes questions:

- 1 – Quelle est la liste exhaustive des conventions que nous avons avec la Commune de

Veytaux et de quand date chacune d'entre elle.

- 2 – Ces conventions sont-elles toujours en adéquation avec les réels enjeux financiers qu'elles régissent au vu de la nouvelle situation de nos deux Communes

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Syndic la Municipalité vous répondra par écrit.

10.8 Interpellation de Mme Tanya Bonjour «Malaises aux VMCV: où en est-on?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Dans Le courrier du 29 septembre dernier, un article intitulé «Conducteur de bus: santé en danger» tirait la sonnette d'alarme à travers le syndicat du personnel des transports, le SEV, sur l'état de santé des chauffeurs. Depuis 12 ans, leurs conditions de travail et leur état de santé physique et psychique n'ont cessé de se détériorer. Selon les recherches d'Unisanté, «les conducteurs de bus sont considérés comme l'un des groupes professionnels les plus malades au monde». Preuve en est (parmi d'autres): un taux d'absentéisme particulièrement élevé mis en avant par de nombreuses compagnies en Suisse.

Qu'en est-il chez nous? En 2018, le parti socialiste interpellait déjà la Municipalité à propos d'une situation qui durait depuis plusieurs années aux VMCV. Une situation qui fragilisait les collaborateurs mais aussi la santé financière de l'entreprise. En 2020, c'est jusqu'au Conseil d'Etat vaudois que ces inquiétudes ont été remontées. L'interpellation Talon de novembre dernier, mettait en avant, elle encore le malaise des chauffeurs se retrouvant dans des situations mettant à mal leur santé au quotidien. La situation semble donc toujours préoccupante.

En tant que conseillères et conseillers communaux, citoyennes et citoyens de Montreux, il est difficilement admissible de continuer à mettre la tête dans le sable en sachant que nous sommes les principaux actionnaires de cette entreprise, ô combien importante pour notre population et au cœur de nos actions pour une mobilité globale plus efficiente. Quelle que soit notre couleur politique, nous ne pouvons continuer à rester sourd devant une souffrance au travail évoquées depuis maintenant plus de 10 ans. Dans un contexte de pénurie de personnel et avec des conditions de travail particulièrement pénibles, il est de notre devoir d'agir pour protéger nos chauffeurs et continuer à proposer un service de qualité à la population.

Des pistes claires sont évoquées dans l'article: «une amplitude maximale de 10 heures, des tours de repos de 12 heures, un accès garanti aux locaux sanitaires et des temps de battements suffisants pour les utiliser. Une durée maximum de 4 heures de travail avec un temps minimum garanti de pause santé».

Au nom du groupe socialiste, DA partageant nos inquiétudes, je me permets de vous poser les questions suivantes qui reprennent ces réflexions:

- 1) A propos des pistes évoquées par le syndicat et rapportées dans l'article du courrier, quelles sont mesures mises en place actuellement pour protéger la santé physique des employés?
- 2) Lors de l'interpellation de 2018, une résolution demandant un audit avait été acceptée par ce conseil. Cet audit a-t-il eu lieu? Et si oui, quelles en ont été les principales conclusions et quels ont été les changements apportés?
- 3) Le malaise des collaborateurs est-il toujours présent, alors que la direction à elle, changé deux fois de tête. Avez-vous eu de retours sur le sujet? Si oui, par quels biais? Quelles suites avez-vous donné à ces demandes?

Toujours dans l'article du *courrier*, les conditions des travailleurs âgés et des plus fragilisés par les conditions de travail sont plus particulièrement pointées du doigt: poussés vers la sortie, ils se retrouvent remerciés sans mesures particulières et précarisés ensuite dans le monde du travail.

- 4) Combien de chauffeurs ont été remerciés ou ont quitté leur poste ces derniers 6 mois? Des mesures pour aider les 50 ans et plus dans leur réinsertion sont-elles prévues par la Direction? Si oui, lesquelles?
- 5) A quel pourcentage se situe le taux d'absentéisme actuel dans l'entreprise pour cause de maladie?
- 6) Par ailleurs, les chauffeurs se retrouvent tout au long de la ligne avec un dilemme un important: Dans une journée de travail, les pauses WC urgentes sont autorisées. Ils peuvent pour cela laisser le bus éteint durant ce laps temps. Problème: la loi ne leur permet pas de laisser un bus sans chauffeur avec des usagers à l'intérieur. Dès lors, des temps de régulations durant lesquels personne ne monte dans le bus en fin de ligne, sont-ils prévus pour pallier cette situation? A chaque terminus, y a-t-il des sanitaires disponibles en tout temps?
- 7) Il est à noter que suite à la dernière interpellation Talon déplorant le manque de WC en fin de ligne, l'entreprise a fini par prendre les devants en proposant une solution plus durable au Parking P+R. En ce qui concerne les autres WC, existants sur la ligne, comment sont entretenus ces WC? Par qui? somme tout: qui paie?



Monture offerte*



Si vous n'avez pas besoin de lunettes, vous en voudrez quand même.

 **Optic 2000**

* Voir conditions en magasin

OPTIC 2000 - RUE DE LA PAIX 2 - 1820 MONTREUX - 021 963 29 29

- 8) Si c'est le fait du privé, la commune peut-elle prévoir un budget à travers un partenariat pour un entretien adéquat de ces lieux?
- 9) En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, existe-il des rencontres régulières entre la direction actuelle et les syndicats pour connaître l'état de santé des collaborateurs? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence?
- 10) Des procédures judiciaires sont-elles en cours contre la Direction de la part des employés? Si oui, combien?
- 11) Il y a maintenant 11 mois, une résolution demandait à la Municipalité «d'entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre, de façon durable, la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.» Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises?

Je suis consciente que la plupart de ces questions requièrent une validation du conseil d'administration en amont, mais j'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'on parle ici de conditions de travail délétaire qui, si elles sont avérées aussi aux VMCV, durent depuis bien trop longtemps. Elles impliquent le vécu quotidien de collaborateurs au service de notre population.

Pour terminer, le parti socialiste tient à remercier du fond du cœur toutes et tous les chauffeurs pour leur travail quotidien, parfois pénible, qui sont conscients malgré tout, de se trouver sur un tracé aux paysages exceptionnels et de bénéficier de contacts privilégiés qu'ils maintiennent avec plaisir avec les usagers de leur bus.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vos 11 questions nécessitant une coordination avec l'entreprise VMCV SA, la réponse sera donnée lors d'une prochaine séance, tout en précisant d'ores et déjà que le secret des affaires sera évidemment préservé.

10.9 Interpellation de M. Matthieu Burkhart «Pour un développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Matthieu Burkhart (ML)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

Début septembre, j'ai été sollicité par une habitante de la route de Glion relatif à la desserte en transports publics des hauts de la

commune. Après contact avec elle, elle m'a indiqué que beaucoup d'habitants se plaignent de ladite desserte.

En effet, avec un train par heure et avec certains arrêts éloignés des habitations, la desserte des hauts de la Commune pourrait être améliorée.

Ce texte s'adresse au besoin de toutes les zones de notre territoire pas ou peu couvertes en transports publics.

L'offre de transport public Taxibus a connu des changements significatifs, notamment avec le remplacement du service dans certaines zones par le renfort du réseau et la modification de l'offre nocturne. Cependant, plusieurs zones de notre territoire communal pourraient bénéficier du service Taxibus, selon des modalités spécifiques. Ce service, qui s'adresse principalement aux personnes se déplaçant dans des secteurs non desservis en permanence par les transports publics, joue un rôle important dans la mobilité des habitants.

Nous sommes convaincus que l'accessibilité au transport public doit être optimisée pour toutes et tous, y compris pour les habitants des zones moins bien desservies. À ce titre, nous souhaitons interpeller la Municipalité sur le développement de l'offre Taxibus au sein de notre commune. Voici nos questions:

1. Bilan de l'offre Taxibus passée:

Quel bilan la Municipalité peut-elle tirer du service Taxibus passée dans notre commune, tant en termes de fréquentation que de satisfaction des usagers?

2. Zones non desservies:

Certaines zones de notre commune sont encore mal desservies par les transports publics réguliers. La Municipalité prévoit-elle un renforcement de l'offre Taxibus dans ces zones, notamment pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport personnel?

3. Accessibilité nocturne:

Depuis la révision de l'offre, le service nocturne Taxibus a été remplacé par l'évolution de l'offre de nuit. Cette modification a-t-elle amélioré l'accessibilité pour les habitants des zones concernées, ou identifie-t-on encore des besoins non couverts par les horaires actuels?

4. Tarification et accessibilité financière:

Certains Taxibus imposent un supplément en plus du titre de transport Mobilis. La Municipalité considère-t-elle cette pratique comme une barrière pour les personnes aux revenus modestes? Serait-il envisageable de revoir cette tarification pour favoriser une plus large utilisation du service?

5. Promotion du service:

Comment la Municipalité communiquerait-elle actuellement sur l'existence et les modalités d'utilisation du Taxibus auprès des habitants? Quels efforts pourraient renforcer cette communication, notamment auprès des publics vulnérables ou éloignés des centres urbains?

6. Projets d'extension:

Envisagez-vous de réintroduire et d'étendre le service Taxibus à de nouvelles zones, en lien avec les évolutions démographiques et les besoins de mobilité dans la commune? Si oui, sur quels critères ces extensions seraient-elles basées?

Le service Taxibus représente une solution intéressante pour combler les lacunes dans la desserte de certains secteurs, et son développement pourrait améliorer considérablement l'accessibilité à des zones excentrées. Nous espérons que la Municipalité saura prendre en compte ces questions pour évaluer les perspectives d'amélioration et d'extension de ce service indispensable pour de nombreux habitants.

Dans l'attente de vos réponses, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

M. Florian Chiaradia, Municipal la Municipalité répondra par écrit à la présente interpellation.

10.10 Interpellation de M. Pierre Loup «appel à un geste de solidarité».

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La Chaîne du bonheur appelle à la solidarité en Suisse afin de venir en aide à la population civile qui souffre des conséquences de la guerre au Proche-Orient.

Plusieurs villes ont été sensibles à cet appel, dont, par exemple la ville de Zurich qui a donné plus de 20'000 CHF pour Gaza et le Liban.

Le groupe da propose que Montreux donne à son tour une somme qui pourrait être de 9'300.-

C'est une somme qui symbolise bien la reconstruction d'un pont humanitaire puisque cette somme représente juste 1% du crédit d'investissement pour la réfection du Ponton de la Place du Marché.

Ignorant de quel compte la ville de Zurich a sorti cette somme de don, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1° Existe-il un compte communal prévu pour ce type de don? Si oui, comment et grâce

à quels critères s'opèrent la répartition des dons?

2° Si la cause que je mentionne a déjà fait l'objet d'un don de la part de la commune de Montreux, de quel montant s'agit-il et quel est la limite réglementaire du montant pour attribuer un don, sans avoir l'obligation de demander l'aval du conseil?

Je remercie déjà la Municipalité pour la prise en considération de notre demande.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale la Municipalité répondra par écrit.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

11.1 Simple question de M. Olivier Müller (PLR) Réponse à la question «Accès au lac aux personnes à mobilité réduite».

M. le Président, vous avez reçu dans l'enveloppe la réponse à ma question qui ne donne pas lieu à discussion.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Parti Socialiste Montreux-Veytaux prend acte du refus de la population de Veytaux de la convention de fusion soumise au vote le 22 septembre dernier entre les deux communes. Au nom de notre parti, je tiens à remercier notre Municipalité ainsi que les services communaux pour tout le travail qui a été effectué dans le processus en cours depuis 6 ans. L'investissement, les compétences et l'ouverture démontrés par l'entier de notre commune nous rend fier de Montreux. Nous nous félicitons, à ce titre, du résultat de la votation sur le territoire communal Montreusien.

Les travaux menés ont également mis en lumière toutes les prestations effectuées depuis de nombreuses années par la Commune de Montreux en faveur de la population Veytausienne par convention ou contrat de prestations. Ces travaux ont également mis en lumière une certaine disparité de traitement entre les différentes prestations effectuées et refacturées.

A ce titre, et sous réserve de la réponse Municipale à l'interpellation de M. Roch de tout à l'heure, le parti socialiste se permettra de revenir avec un postulat lors du Conseil de novembre, demandant à notre Municipalité de dresser un bilan complet des conventions et contrats de prestations en vigueur, tant d'un point de vue organisationnel et logistique que financier.

Si nous avons potentiellement accepté des contrats moins favorables à Montreux, en vue

d'une future fusion, durant plusieurs années, nous nous devons aujourd'hui de vérifier que chacun paie le juste prix des prestations qui sont délivrées.

Je vous remercie de votre attention.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de revenir sur un week-end qui a été cher à mon cœur, il y a quelques semaines c'était la fête au village à Chailly, j'en ai parlé la dernière fois. Je ne tiens pas à vous raconter comment s'est passée la fête, même si elle était formidable et je n'en ai que de bons souvenirs. Je tiens à souligner l'excellente collaboration de nos services communaux et avec une mention toute particulière au soutien logistique dont a fait preuve la voirie de Montreux et ses différents collaborateurs. C'était une merveille de collaborer avec eux et je vous remercie infiniment pour la qualité de vos prestations.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite informer le Conseil que j'ai déposé une simple question à minuit le jour des votations de la fusion Montreux-Veytaux.

La question est en cours de traitement par la Municipalité. En novembre, je pense que nous aurons une réponse à l'interpellation et à ma simple question vu qu'elles vont exactement dans le même sens. Je demande combien de conventions, prestations, de quelque nature qu'elles soient, lient Montreux et Veytaux et si la Municipalité peut fournir la liste exhaustive de ces conventions ainsi qu'un bref résumé de leur finalités respectives.

Je déclare à M. Büchler que si un objet venait à être déposé à ce sujet, mon groupe pourrait se rallier à la cause et l'appuyer.

M. Jean-Bernard Kammer (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me pose une question, nous avons reçu le vivre à Montreux il y a peu de temps, je voulais savoir par qui il est contrôlé avant d'être publié et combien de temps avant les séances il est publié, parce que la séance d'octobre de ce soir n'y figure pas, celle de novembre est noté à l'aula du Collège, alors qu'elle est prévue à Lausanne au Grand Conseil. Je demande qui corrige et vérifie ce qui est écrit dans le Vivre à Montreux.

M. le Président

Je vous suggère de poser une question écrite selon l'article 109 de notre règlement à l'administration générale pour poser ces questions.

M. Pierre Loup (DA)

Je prends la parole pour vous inviter à un anniversaire que j'estime de première importance, car il fête la doyenne de notre commune, qui lui doit, ni plus ni moins que son appellation de Montreux, soit Monstreux en vieux français, qui venait de monasterium, vous avez compris, il s'agit de fêter les 500 ans de l'église Saint-Vincent cette année 2024. C'est en l'an de grâce 1524 que Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne bénit le crucifix de l'église et accorde 40 jours d'indulgences à ceux qui viendront le vénérer particulièrement. Ce fait tend à montrer que l'église est à ce moment, quasi achevée telle que nous la connaissons actuellement, une église toute neuve à l'époque en tout cas totalement rénovée. Pour la région de Montreux, en ce début de 16ème siècle, un monde nouveau commençait et la nouvelle église matérialisait ce renouveau. Pour en savoir plus sur son histoire, vous êtes, par le flyer déposé à votre place, invité à fêter l'évènement le dimanche 3 novembre, avec culte, apéro dinatoire et évocation historique, bienvenue à chacun, surtout pour ceux qui seraient Alzheimer sur notre histoire.

M. le Président

Je tiens à remercier sincèrement les organisateurs de la fête au village de Chailly des 21 et 22 septembre derniers.

C'était une fête magnifique, des animations de qualité, avec un superbe cortège et une ambiance villageoise très sympa et une organisation impeccable. C'était tellement bien que samedi, j'y suis allée trois fois, à 11h, 16h et 21h. Un seul petit regret, c'est la faible participation de conseillers et conseillers communaux lors du cortège. Il y avait carrément plus de représentants de la Municipalité que du Conseil communal!

Des félicitations toutes particulières à nos collègues conseillers communaux Samuel Roch, Président, et Romain Pilloud, responsable communication, pour leur engagement, le nombre d'heures passées à organiser la fête et les si peu d'heures passés à dormir durant le week-end de fête.

Samuel et Romain vous incarnez la preuve qu'on peut diverger dans les engagements politiques et converger lorsqu'il s'agit d'engagements associatifs. Félicitations et bravo à vous!

Nous pouvons être fiers d'avoir une telle qualité dans nos fêtes villageoises. Après une très belle fête à Chernex l'an passé et à Chailly cette année, gageons que Les Avants, pour leur entrée dans le tournoi des désormais 6 villages, avec pour thème : la belle époque, sauront également nous émerveiller à la fin août 2025.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 22 h 03, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

(suite en page 32)



LUNDI 17 MARS
DE 11H À 15H

LOTO GOURMAND

+ DE 2'000.-
DE CADEAUX À SE PARTAGER

Votre menu

Boeuf à la bourguignonne • Eclair chocolat
+ 1 boisson

RESTAURANT SITUÉ EN SALLE DES JEUX. PLACES LIMITÉES. BOISSONS ET SNACKING SUR PLACE.
* À RÉCUPÉRER À LA CAISSE, NON REMBOURSABLE ET NON NÉGOCIABLE.

29.-

CHF 3.-
DE CADEAU
OFFERT*

CASINO BARRIÈRE
MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.
PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELÉZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)



DU 7 AU 22 MARS

L'ANNIVERSAIRE

SAMEDI 22 MARS

DÈS 21H TIRAGE AU SORT

À GAGNER 5'000.- CASH

IPHONE • PS5 DIGITAL • 1 VRENELI

ENCEINTE PHANTOM DEVIALET

PRÉSENCE INDISPENSABLE AU TIRAGE AU SORT

DE 21H À MINUIT DANSEUSES & DJ SET

À MINUIT CHAMPAGNE ET GÂTEAU OFFERTS

◆ ◆ ◆ ◆ ◆
**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES. ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

**RIALTO**

Chez Ricardo Dias
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 34.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Tous les soirs
Dimanche à midi

Ante! Salute! Budmo! Cheers! Prost! Salute! Santé! Kippisi! SAUDE! HA ZDOROVBE! Chin-chin!

RIVA bar

RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI 15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H
DIMANCHE 15H - 01H

Caveau des vigneronns



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
TOUS LES JOURS NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons.ch



CAFÉ-
RESTAURANT
DU PORT

Terrasse ombragée avec
magnifique vue sur le lac

Poissons du lac, carte de saison,
Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Restaurant du Bassin
Chez ALBINA

Portugais et Brasserie
Filets de perche du Léman
Ouvert de 10 h 00 à 24 h 00
Fermé le lundi et le mardi

Rue des Vaudrès 30 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 82 44

Laiterie
de Gruyère
Atrivaud

Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laitieriedegruyere1@gmail.com

Shuffle Board Cocktails

MONTREUX
EST
Adam's
1995
LOUNGE BAR

Open all week
Rue Igor-Stravinsky 4
opposite the Casino



LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

Notre Gamay St-Vincent 2023
à été récompensé par une médaille d'or au
Concours International du Gamay à Lyon




GRAND HOTEL
SUISSE MAJESTIC
MONTREUX

Restaurant

45 Grill & Health

Ouvert tous les jours, cuisine
non-stop de 12h00 à 22h00

Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Grand Hôtel Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45 · 1820 Montreux

Reservations & renseignements à :
Tél.: +41 21 966 33 33



RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR
À BOIS**
(AUSSI À L'EMPORTER)



Hostellerie du Lac
Restaurant - Bar - Brasserie

Amarrage de bateau
Parking gratuit
Ouvert 7/7
Cuisine en continu

158 rue du lac - 74500 Neuvecelle
Tel: +33 4-50-75-02-92
restaurant@hostelleriedulac.com
www.hostelleriedulac.com



Culturefood
quand l'appétit va ...

Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

www.culturefood.ch

EC ENTREPRISE CERTIFIÉE
ISO 9001
ISO 14001
ISO 22000

MON DRINK

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200
SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:
+41 79 388 83 76
INFO@MONDRINK.CH
WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...

RESTAURANT ■ HÔTEL★★★ ■ ÉVÉNEMENTS ■ TERRASSE ■ GELATERIA



La Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1 ■ 1820 Montreux ■ Tél +41 (0)21 963 27 36 ■ info@rouvenaz.ch ■ www.rouvenaz.ch

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON VIANDES D'EXCEPTION



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

ASSIETTE DU JOUR - FONDUES - RACLETTE



VianDES à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)



TABLE DES CHEVALIERS 50 PERSONNES
SUR LA MÊME TABLE, MARIAGES,
REPAS D'ENTREPRISE, EVJ / EVG

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



Spécialités suisses
Cuisine non-stop du lundi au samedi

Rue industrielle 3obis
1820 Montreux
Tél. +41 21 963 25 79
reservation@caveau-des-vignerons.ch



Hôtel ★ Restaurant
Salle de réunion ★ Jeu de Quilles

www.hdc.ch hello@hdc.ch +41 21 964 21 51



Nouvel espace
Jeu de Quilles



Victoria Glion

www.victoria-glion.ch

021 962 82 82



Entre lac et montagnes

**RESTAURATEURS
HÔTELIERS**

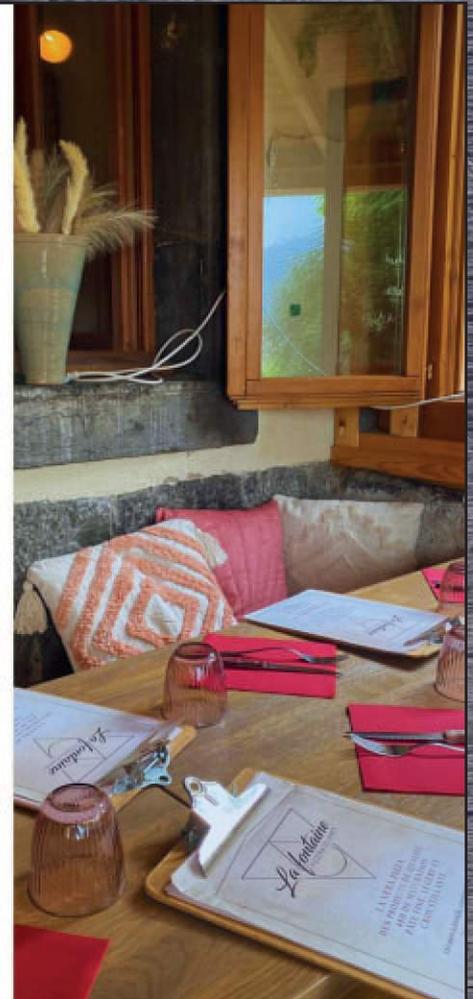
*Profitez de faire connaître
votre belle terrasse
dans le numéro de juin.*

Renseignements:
079 210 59 49





RESTAURANT
PIZZERIA GOURMET
RÉSERVER EN LIGNE
LAFONTAINEMONTREUX.CH
OUVERT 7/7
LA FONTAINE
RUE DU CTRE 5, 1820
MONTREUX
+41 21 558 51 51



Boulangerie • Tea Room
Service Traiteur
« Pains cuits au feu de bois »
Pâtisseries • Chocolats
Vevey • Av. Général-Guisan 41
Vevey • Rue du Simplon 9
La Tour-de-Peilz • Av. de la Gare 6
www.panino-dessert.ch
Tél. 0848 000 070

Un goût de la Suisse

Ouvert
Lunch - Vendredi
11h30 - 14h30 • 18h - 22h30
Samedi et dimanche fermé
Reservations:
079 239 14 45 / 021 963 42 65



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA



www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

NOUVEAU: DÈS LE 1^{ER} AVRIL 2025



RESTAURANT TERRASSE DU PORT

SOCIÉTÉ NAUTIQUE MONTREUX CLARENS



C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons l'ouverture de notre nouveau restaurant Terrasse du Port au cœur du port du Basset à Clarens.

Venez savourer des plats faits maison, préparés avec passion à partir de produits frais et locaux, ou simplement boire un verre en profitant du cadre magnifique au bord du lac.

Nous avons hâte de vous accueillir!

A bientôt sur notre terrasse!



Jenny et Melvin

7 jours sur 7, de 8h à 23h - Rue du Lac 143a, 1815 Clarens
 Suivez-nous sur: Instagram: restaurant_terrasse_du_port
 Réservations: contact@terrasse-du-port.ch, tél. fixe: 021 964 15 95, tél. mobile: 079 967 15 96, www.terrasse-du-port.ch




UN LIEU
UNIQUE

LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

1 8 6 5

OUVERT
7J/7J

DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH



"il Brigantino"

Restaurant Pizzeria

de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



LE MARCHÉ

du mercredi au vendredi - 9:00 à 18:30

Samedi - 8:00 à 17:00

024 481 60 70

LE RESTO-BAR

le mercredi - 9:00 à 18:30

du jeudi au samedi - 9:00 à 23:00

dimanche - 10:00 à 16:00

024 481 85 75



www.traiteurplanchamp.ch

Les Halles Planchamp
Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 novembre 2024 à 20 h 00, séance extra-muros dans la salle du Grand Conseil, à Lausanne, Rue Cité-Devant 13.

Présences: 73 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Ruth Bär, Claudine Borloz, Valérie Calderini, Soraia Dias, Ida Rodman, Anne Saito, Carla Silva Borges de Sá, Bibiana Streicher, MM. Alain Akiki, Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, Yahya Berhili, Sabri Ceylan, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultré, Alisan Metic, Lionel Moyard, Cyril Pabst, Silvano Pozzi, Benoît Ruchet, Omar Soydan, Pierre-André Spahn, Quentin Talon, Bernard Tschopp, Fabien Willemin, Frédéric Willemin.

Absences non excusées: -.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024, y a-t-il des demandes de modification? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 67 OUI, plus 5 n'ont pas voté.

2 ASSERMENTATION

2.1 De M. Basil Furrer, en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 18 h 30 afin de valider l'élection de M. Basil Furrer, en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

Nous avons vérifié que l'élection de M. Furrer est conforme à la LEDP, le groupe DA n'ayant plus de viennent ensuite, ils ont dû réunir 6 signatures de la liste originale de DA, ce qui a été fait en bonne et due forme. Nous confirmons qu'administrativement tout a été fait correctement.

J'invite M. Basil Furrer à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS! Lecture du serment.

M. Basil Furrer est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 NOMINATION

3.1 De deux secrétaires suppléants du Conseil communal.

M. le Président

Après plusieurs appels en début de législature, deux candidatures sont parvenues au bureau. Il s'agit de M. Olivier Rapin et de M. Matthieu Burkhart. Ces derniers ont envoyé leurs motivations par écrit pour le poste et une rencontre a eu lieu avec le bureau du Conseil pour une audition et afin de préciser plus en détail ce qui sera attendu de cette fonction.

Pour rappel, notre règlement du Conseil prévoit la possibilité de nommer jusqu'à deux secrétaires suppléants. Il appartient formellement au Conseil de les nommer selon l'art. 13 al. 1 de notre règlement.

Je vous informe que le bureau du Conseil, unanime, préavis favorablement les deux candidatures de MM. Rapin et Burkhart. Leurs tâches respectives ont déjà été identifiées et seront sans aucun doute bénéfiques pour le fonctionnement du Conseil.

L'art. 14 al. 2 indique que mis à part l'élection du Président et des Vice-Présidents, les autres élections peuvent être tacites si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. Dès lors, je vous propose d'élire tacitement les deux secrétaire suppléants MM. Olivier Rapin et Matthieu Burkhart. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare MM. Olivier Rapin et Matthieu Burkhart, élus secrétaires suppléants.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe décroissance alternatives propose la candidature de M. Basil Furrer.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Basil Furrer. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Basil Furrer élu membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Antoinette Loup (da.) et de M. Romain Moracchini-Villard (Les Vert-e-s), démissionnaires.

M. le Président

Le groupe DA et le groupe des Vert-e-s ont-ils une ou plusieurs candidatures à proposer à ces nominations?

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Basil Furrer.

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Lionel Moyard.

M. le Président

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Basil Furrer et M. Lionel Moyard. Y a-t-il des oppositions à ces propositions?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Basil Furrer et M. Lionel Moyard, élus membres suppléants à la commission des finances (COFIN), et les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai plusieurs correspondances à vous transmettre.

- 1) Une lettre de démission du Conseil communal de M. Kelvin Kappeler (lu en séance)
- 2) Un mail de démission de la suppléance de la COFIN de M. Morrachini-Villard (lu en séance)

5 COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon «Rappelons-nous du 9 novembre 1932». (Séance de commission le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (PLR): M. Benoît Ruchet

Membres: Mmes Anne Duperret, Claudia Hischenhuber, MM. Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Vincent Haldi, José Jorge, Tal Luder, Roland Rimaz, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à une modification de l'application du règlement des zones réservées (RZR) suite à un arrêt de la CDAP du 23 septembre 2024.

6.2 relative à la signature du contrat de partenariat avec la Romande Energie SA pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique et à la constitution de la société MontCAD SA

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En acceptant le préavis No 31/2022 relatif à la réalisation et à l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer, vous aviez accepté que la Municipalité finalise les démarches nécessaires à la conclusion de l'accord de partenariat entre la Commune de Montreux et la société Romande Energie SA. En plus des premiers travaux déjà entrepris autour du 2m2c, des études de réalisation et des démarches commerciales ont déjà été initiées. Cependant, les dernières négociations ont pris plus de temps que planifié.

Par cette communication, la Municipalité vous informe que ces négociations ont été menées à bien et que le contrat de partenariat a été signé en début d'automne. De plus, la création de la société MontCAD SA a été formalisée jeudi 6 novembre dernier.

Le contrat de partenariat prévoit que la Commune de Montreux délègue deux représentants au Conseil d'administration de cette nouvelle société. La Municipalité a confié cette responsabilité à M. Serge Gard, chef du service des finances, et à M. Caleb Walther, Conseiller municipal en charge, notamment, de la politique énergétique communale. La première séance du Conseil d'administration de MontCAD SA aura lieu le 20 novembre prochain.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le préavis No 18/2024 relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 18/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif aux comptes 2023 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 67 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

7.2 Sur le préavis No 19/2024 relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif au budget 2025 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remarque à chaque vote qu'il y a des personnes qui ne votent pas, je n'ai jamais vu cela à Montreux, est-ce qu'il y a un problème. Le dernier vote il y avait 2 non votés, l'avant dernier il y en avait 3, une autre fois 5.

M. le Président

À Montreux quand nous ne votons pas, c'est blanc, donc nous ne le voyons pas, cela arrive de temps en temps. Pour le vote que nous venons de faire, cela ne porte pas à conséquence, nous allons faire attention aux prochains votes, je vous remercie d'avoir été attentive à ce point. Lors des prochains votes nous allons voir si cela fonctionne.

7.3 Sur le préavis No 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux. (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et Verts soutiendront à l'unanimité le préavis municipal relatif à l'étude sur la stratégie et le plan d'action de végétalisation urbaine. Les épisodes de fortes chaleurs étant toujours plus intenses et prolongés, nous espérons que cette étude donnera lieu à des mesures concrètes qui puissent protéger les personnes les plus vulnérables, réduire les îlots de chaleur et renaturer nos centres urbains ainsi que nos cours d'école, comme l'ont demandé mes collègues Mmes Saito et Hischenhuber avec leur postulat et motion respectif. Nous nous réjouissons également que notre exécutif ait prévu de coordonner cette étude avec celle concernant la biodiversité urbaine ainsi que l'élaboration du nouveau PACom. Je vous encourage donc vivement, chères et chers collègues, à accepter ce préavis, et vous remercie de votre attention.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis nous propose d'octroyer un crédit d'études d'environ 300'000 CHF pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux.

Face au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la végétalisation des espaces offre des solutions concrètes et efficaces. En complément du lac, des montagnes et des forêts qui entourent la ville de Montreux et lui offrent ce microclimat si délicieux, la végétalisation urbaine peut constituer un complément d'appoint utile pour rafraîchir l'air ambiant, absorber les eaux pluviales et le bruit, favoriser la biodiversité, embellir notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de la ville.

Il est à noter que nous ne partons pas de rien. La ville de Montreux est déjà bien végétalisée, elle a obtenu en juin 2023 le label Villeverte

Suisse et offre un espace vert accessible à moins de 300 mètres à 99 % des habitants. Les quais, les parcs et forêts sont bien entretenus et nous remercions toutes les personnes qui œuvrent pour cela.

Enfin, si les études, les stratégies et les plans peuvent être utiles pour aller plus loin, nous souhaitons en fine des réalisations concrètes. C'est pourquoi, sans attendre cette planification que nous estimons particulièrement onéreuse au vu du budget communal, nous remercions la Municipalité pour l'attention qu'elle porte dès aujourd'hui aux opportunités de végétalisation urbaine, notamment lorsque des travaux d'ampleur sont entrepris au cœur des centres urbains de Montreux.

Merci de votre attention et merci pour votre soutien à la végétalisation urbaine de Montreux.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra, à la majorité, ce préavis et remercie la Municipalité en vue de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation rebondissant ainsi sur l'étude menée et les îlots de chaleur de notre commune. Rappelons qu'il faut considérer la problématique dans son ensemble et non par quartier ou par village, qu'une action globale peut être progressive selon le plan préétabli et permettra la mise en place d'une vraie solution pour la population fragile, tel que nos seniors et nos enfants.

Chaque bout de solution doit être considéré dans un ensemble, chaque action fait partie d'une logique plus large, c'est ce que nous propose la Municipalité et qui, nous en sommes certains, permettra de proposer des stratégies durables et cohérentes.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a souligné mon collègue M. Lepêtre, les quartiers les plus denses de notre commune, notamment près des axes les plus fréquentés et à Clarens, souffrent de la chaleur lors des canicules de plus en plus fréquentes. Le verdissement urbain prend tout son sens, dans ces conditions, mais aussi au quotidien pour embellir l'environnement direct des citoyennes et citoyens qui y habitent et travaillent en ville.

Notre groupe félicite la Municipalité de passer à l'action dans ce domaine.

Nous sommes toutefois étonnés par l'ampleur de l'enveloppe budgétaire demandée pour conceptualiser ce verdissement, près de CHF 300'000.- sont octroyés pour des études, dont une partie de ce montant ira à des spécialistes qui permettront d'établir une demande d'offres à d'autres spécialistes. En effet environ CHF 20'000.- sont dévolus à un appel d'offre, nous sommes pourtant convaincus que nos ressources internes nous permettraient de mener à bien ces démarches.

Tout ceci avant même que le premier arbre soit planté.

Dans une ville comme Montreux, sachant que nos villages par leur dimension et la typologie du bâti, ne sont que peu touchés par cette stratégie, est-ce bien nécessaire de passer entre 1'500 et 2'000 heures d'ingénieurs et spécialistes à scruter essentiellement Clarens et le centre de Montreux avant de passer à l'action?

D'autant plus que la végétalisation des parcelles privées sera réglée par le biais du PACom, en cours d'élaboration avec un budget propre.

Ce que nos citoyens veulent, ce sont des actions concrètes, soit des espaces verts proposés à la biodiversité.

Notre groupe aurait préféré qu'une partie de ces montants pour les études soit octroyé à des professionnels du paysagisme pour démarrer le processus de verdissement et de revitalisation de la biodiversité.

Ils sont nombreux à parfaitement maîtriser les principes nécessaires pour réaliser ces opérations, sans qu'il soit nécessaire de leur fournir un plan détaillé de chaque arbre à planter à chaque endroit.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR, à bien des égards, est sceptique sur la manière d'aborder la problématique, mais bien conscient tout de même de l'importance de la thématique, il ne s'y opposera pas.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes alignés avec les propos de mon préopinant. Je trouve que pour un crédit d'étude, c'est déjà cher. Si je pars du principe que le crédit d'étude représente 10% de la dépense prévue, comme c'est à peu près le cas tout le temps, cela veut dire que nous aurons un projet à 2 millions qui viendrait ensuite pour végétaliser le tout. C'est très onéreux, et pour ces raisons, le groupe UDC refusera les conclusions de ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que le groupe UDC et une partie du PLR devraient s'intéresser de plus près à la problématique du réchauffement climatique et de ces conséquences sur une ville de 20'000 habitants comme le représente la partie du bord du lac de Montreux. Nous avons vu, lors de la séance de commission, des cartes très claires sur des études qui ont été faites sur les niveaux de chaleur atteints à certains endroits et nous constatons que même à Chailly, des niveaux de chaleur absolument inédits sont maintenant constatés.

Oui, la revitalisation végétale de cette agglomération va certainement coûter 2 millions, si ce n'est pas 2, ce sera probablement 3 ou 4 millions, cela va coûter extrêmement cher parce que c'est le seul moyen que nous aurons (en le faisant de manière extrêmement approfondie et sérieuse) si nous voulons, notamment, que nos habitants les plus âgés et les enfants puissent encore supporter certaines journées extrêmement chaudes sur la commune. Par conséquent je pense qu'il ne faut pas s'étonner du coût de ce mandat.

En commission, il y a eu un certain nombre de critiques sur le montant de CHF 250'000.- en un bloc qui se trouve dans le préavis, mais personne, parmi les critiques, n'a véritablement demandé des détails.

A titre personnel, j'ai demandé de savoir combien d'heures il faudrait pour faire cette cartographie, l'inventaire de tout ce qu'il y a à faire, on nous a expliqué en commission, notamment, les problématiques d'arborisation le long des rues, là où passent d'innombrables canaux, conduites de toutes sortes est nous comprenons bien qu'il s'agit d'une cartographie extrêmement complexe et c'est la raison pour laquelle il faudra y passer 1'300 heures, pas 1'500 ou 2'000, mais 1'300 c'est ce qui nous a été dit et ce qui est inscrit dans le rapport.

Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que 1'300 heures nous coûtent environ CHF 205'000.-.

Je pense qu'il faut se rendre compte des coûts qui vont être induits par la lutte contre le réchauffement climatique, qui, même au bord du lac, touche notre commune.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour l'UDC il s'agit d'un vote libre et j'accepte les conclusions de ce préavis. Je pense que pour la plupart nous sommes plutôt pour les arbres, ce n'est pas cela le problème, le problème c'est le prix. Comme le groupe PLR l'a très bien dit, nous avons dans la commune, des gens qui seraient très compétents pour faire une partie de ce travail, ce qui nous dérange c'est ce prix élevé pour juste réfléchir où nous allons planter l'arbre.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'espère que M. Gétaz a été bien attentif à mes propos et il l'a été puisqu'il a relevé l'imprécision sur les heures. Le PLR ne s'opposera pas à ce préavis, par conséquent nous prouvons que nous sommes bien conscients de cette problématique et des enjeux qui sont liés, mais comme l'UDC, nous sommes peu convaincus par le prix de ces démarches.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je serai bref, je vous invite à regarder ce qui se fait en matière de végétalisation et arborisation dans d'autres communes, sur des territoires souvent beaucoup plus exigus que notre territoire, y compris notre territoire urbain. Je vous invite également à regarder combien coûte une étude pour une plantation d'arbres et de buissons, car cela représente un immense travail de pouvoir arriver à la finalité. Cela a été relevé, oui les études ont un prix, oui cela va coûter cher de la mettre en œuvre, mais planter un arbre n'est pas aussi simple que d'aller en acheter un dans un garden center à CHF 300.-. Il faut se rendre compte de la mesure de l'investissement que cela va représenter ces prochaines années, après le retour de l'étude et je peux vous dire que l'étude, à mon avis, ne coûte pas si cher par rapport à ce qu'elle permettra de mettre en place.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement nous avons eu l'occasion de répondre à l'interrogation par rapport au coût qui peut sembler élevé concernant le montant de l'offre.

Je rappelle que ce montant de CHF 205'000 est issu d'un marché public et que si les offres sont de ce montant-là, c'est que le travail ne peut pas être fait à moindre coût.

Par rapport au nombre d'heures qui ont été évoquées et sont issues de ce marché public, cela représente un montant de CHF 157.- de l'heure pour des bureaux d'ingénieurs, ce qui ne semble pas à la Municipalité être un montant excessif.

Je tiens également à rappeler, que, par rapport à l'étendue du territoire que cette offre couvre, il est question, non seulement de territoire urbain, mais également des villages des hauts. Effectivement c'est quelque chose qui est en rapport avec l'étendue de notre territoire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à la majorité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 22/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et plan d'action de végétalisation urbaine de Montreux

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer la stratégie et le plan d'action végétalisation urbaine de Montreux, comme dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'études de CHF 291'495.35 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par des fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
5. de transférer et clôturer les comptes d'attente No 9139.131 «Établissement d'un état des lieux et diagnostic des îlots de chaleur en territoire urbain» et No 9139.149 «Accompagnement à la réalisation de l'appel d'offres relatif à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de végétalisation urbains»;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 55 OUI, 6 NON, 11 ABSTENTIONS.

7.4 Sur le préavis No 23/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers. (Rapp. M. Olivier Mark).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML votera à l'unanimité le crédit d'investissement pour la réfection du ponton de la Place du Marché.

Si les coûts financiers dévolus à la réfection des diverses structures paraissent élevés, la commission a obtenu les garanties que ceux-ci sont justifiés et que les services et la Municipalité seront vigilants, une fois les travaux réalisés, afin que les différentes manifestations qui occupent le périmètre concerné respectent les nouveaux agencements, en particulier le marché de Noël dont les différentes structures ont contribué à la dégradation des structures en bois. Les accidents évoqués ont pratiquement tous eu lieu lors de cette période.

L'option de poser des barrières de sécurité le long des deux pontons, présenté comme temporaire, a soulevé de nombreuses critiques en commission. Montreux Libre espère que le projet d'accès au lac, présenté dans le rapport de commission, qui a trouvé un accueil très favorable de la commission, puisse être réalisé le plus rapidement possible, afin que les barrières présentes, quelle que soit l'option esthétique retenue, puissent disparaître au plus vite.

Nous déplorons cependant que le service concerné n'ait pu mener en aval l'étude de projet présentée. Les choix de notre exécutif, à savoir, en l'occurrence la création de nouveaux postes pérennes, en particulier des divers délégués, au détriment d'investissements au sein des services existants, comme celui qui porte ce projet, nous

apparaît comme sous doté afin de réaliser, dans des temps acceptables, les différentes démarches liées aux études de ce projet d'accès au lac.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une précision à demander à la Municipalité, au point 1 des conclusions, la dernière phrase indique «ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers;». Je souhaite savoir à quel point ce sera amovible, à savoir, est-ce que ce sera réalisable par une simple équipe d'employés de la commune ou s'il faut une grue ou un autre genre de matériel.

En plus de cela, je vous annonce que le groupe UDC acceptera les conclusions du préavis, tout en mettant comme phrase finale: «mais qu'est-ce que c'est moche!»

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR ne saurait se satisfaire d'une barrière en ce lieu si emblématique de Montreux simplement parce que c'est la réponse stricte à l'application d'un règlement. Il est parfois nécessaire de faire entendre haut et fort le sens politique d'un objet ou d'une situation et d'aller fermement s'en défendre avant qu'un règlement soit appliqué par un service technique qui, certes, honore son rôle, mais qui n'est pas à même de prendre en compte un intérêt supérieur.

Les politiciens des exécutifs, eux, le peuvent et lorsque c'est nécessaire des solutions peuvent être trouvées. Nous appelons avec vigueur à ce que cette situation ne soit que provisoire et que d'autres solutions présentées soient concrétisées dans les meilleurs délais. Avec un goût d'amertume le PLR soutiendra le préavis.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de M. Luder: il s'agit d'un dispositif amovible, ces barrières pourront être montées ou démontées par des professionnels. L'objectif de ce dispositif amovible est de pouvoir avoir une mixité d'utilisation de l'installation, notamment pour les manifestations et en particulier pour le Montreux Jazz qui, comme vous le savez, requière cet espace au bord du lac.

M. Olivier Mark (PLR)

A l'issue des échanges et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 23/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum pour la réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, de la mise à niveau de l'éclairage public, ainsi que pour la mise en place d'un garde-corps amovible afin d'assurer la sécurité des usagers;
2. de poursuivre les études permettant de concevoir un projet d'accès au lac;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 930'000.- TTC au maximum;

4. de transférer les soldes et clôturer les comptes d'attente No 9139.141 «Renouvellement-platelage Place du Marché» et No 9139.137 «Sécuriser plateforme Place du Marché»;
5. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 3 NON, 3 ABSTENTIONS.

M. le Président décide de refaire voter pour voir si tout est en ordre, car il manquait le vote de 5 conseillers. Il propose d'accepter le dernier vote vu le résultat et indique qu'il sera attentif si un vote risque d'être serré.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voter 3 fois, moi je n'y arrive pas, nous votons une fois et c'est en ordre. C'est le droit de chacun de ne pas voter et quand il y a une telle majorité je propose de ne pas aller plus loin. Merci.

M. le Président est d'accord avec M. Cardinaux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce dispositif me pose quand même un problème, parce que nous ne pouvons pas prévoir qu'un vote sera serré avant de l'avoir constaté. Si nous avons un objet où cela risque d'être serré, est-ce que vous prendrez l'initiative de sélectionner le vote nominal ou de le proposer? Comment ferons-nous? Car si nous arrivons à un 50/50, moins 1 qui n'a pas voté, cela causera un gros problème.

M. le Président je verrai M. Luder si le cas se présente.

7.5 Sur le préavis No 24/2024 relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC. (Rapp. M. Olivier Grand).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Grand (VER)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif au renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.00

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le remplacement des baies de stockage «NetApp» et le serveur pour les sauvegardes pour un montant d'au maximum CHF 175'000.00 TTC;
2. d'accepter l'achat du logiciel de sauvegarde «Veeam backup» pour un montant de CHF 10'000.00 TTC;

3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans;
5. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTIONS.

7.6 Sur le préavis No 26/2024 relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. (Rapp. Mme Stefania La Spada).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra à la majorité ce préavis. La clé de répartition entre les communes membres de l'ASR est le fruit d'un compromis politique de très longue haleine entre les Municipalités respectives.

Ce compromis politique met une charge financière légèrement plus lourde sur notre commune. Avec les communes de Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz qui franchissent le seuil des 12'000 habitants et passent en catégorie 6, comme c'est le cas pour Montreux est Vevey, les charges pour Montreux seront adaptées.

Nous vous proposons d'accepter ce préavis et de rester attentifs à l'évolution des contributions de chaque commune membre.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

La révision partielle des statuts de l'ASR, et plus particulièrement la répartition des charges entre les communes membres, a suscité au sein de mon groupe diverses réactions. Bien que nous comprenions et ne remettons pas en cause le principe de solidarité entre les communes de notre région, nous nous permettons tout de même de soulever les points suivants.

Tout d'abord, cette nouvelle clé de répartition entraînera très prochainement des charges supplémentaires pour notre commune, budgétées à presque un demi-million de francs pour l'année prochaine. Le coût par habitant pour Montreux et Vevey se montera alors à 385 francs, ce qui est presque 18 francs de plus qu'avec l'ancien modèle de répartition. Et contrairement à Vevey, Montreux n'est pas, du fait de son territoire étendu, une commune-ville. Les habitantes et habitants de nos villages des hauts, qui ne voient pas souvent passer les forces d'intervention de l'ASR, rapportent ainsi 2.3 fois plus d'argent à l'ASR que celles et ceux de Veytaux, où le nombre d'interventions est, proportionnellement à sa population, le plus élevé de la Riviera, comme nous pouvons le lire dans le préavis de l'ASR relatif au budget 2025 et dans le deuxième rapport sur les réflexions concernant la répartition des charges entre les communes.

Ensuite, bien qu'il soit normal que les plus grandes communes contribuent de façon plus importante au financement de l'ASR, il est important de rappeler tout de même que l'attractivité culturelle, événementielle, économique ou encore gastronomique des deux grands centres urbains de la région, où sont concentrées la plupart des interventions de l'ASR, profitent à toutes les personnes de notre région, quelle que soit la commune sur laquelle elles résident. Notre conseil se doit ainsi de défendre les intérêts de Montreux et veiller à ne pas se montrer trop généreux envers les petites communes.

Enfin, les menaces de Blonay – Saint-Légier quant à un potentiel départ de l'ASR ne doivent pas nous déstabiliser. Cette jeune commune, qui est un petit centre urbain à part entière et dont la population est plutôt aisée, bénéficie pleinement des prestations de l'ASR à Vevey et de l'attractivité de cette dernière. L'argument qui consiste ainsi à dire que Sécurité Riviera n'intervient que très peu sur leur territoire communal n'est donc pas recevable selon nous. Néanmoins, nous sommes aussi conscients que cette nouvelle clé de répartition est le fruit de longues et difficiles négociations et que nous sommes peut-être contraints de nous en accommoder.

Au vu de ces différents éléments, une majeure partie des Vert-e-s s'abstiendra au moment du vote. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames et messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste rejettera le préavis présenté à la quasi-unanimité pour plusieurs raisons: En premier lieu, pour des raisons liées à la nouvelle répartition financière à charge des différentes communes. Nous comprenons bien le contexte dans lequel ce consensus a dû être trouvé, mais estimons que ledit contexte n'était pas favorable à des discussions et à des négociations sereines et apaisées. La pression exercée par la Municipalité de Blonay-St-Légier en menaçant de quitter l'association a certainement créé un climat délétère et non favorable à un travail de qualité. Les résultats obtenus montrent d'ailleurs que ce sont les moyennes communes qui gagnent le plus, et les grandes qui perdent.

Il n'y a sans doute pas besoin de vous rappeler que, depuis, Blonay-St-Légier est rentrée dans le rang... le rapport de force engagé a manifestement payé.

Ainsi, pour Montreux, sur 2025, et selon les calculs figurants dans plusieurs rapports, ce sont donc environ CHF 400'000.- supplémentaires qui devront être portés au budget, hors augmentation «classique» de participation. Cela dans un cadre budgétaire communal déjà serré. Ça, à titre personnel, je le juge comme particulièrement onéreux...

Le deuxième point qui nous invite à refuser le préavis est lié à la représentation des différentes communes au sein du comité de direction. Avec la proposition mise sur la table ce soir, le Comité de direction compterait, dès le 1er janvier prochain, une délégation municipale pour chaque commune. Aucune pondération liée à la taille des communes n'est prévue dans le fonctionnement du CoDir. Aucune mesure n'est par exemple prévue pour que la présidence de ce CoDir soit assumée par un représentant des deux plus grandes communes, ce qui pourrait avoir du sens. Cet argument peut certes être pondéré par la répartition au sein du Conseil intercommunal, qui répond lui à une logique partiellement représentative, ou encore par la désignation d'un bureau exécutif, mais il nous apparaît aujourd'hui clair que nous devons revoir la gouvernance de l'association et la représentativité dans toutes ses instances.

Évidemment, nous comprenons que trouver le consensus parfait est difficile, voire impossible. Cependant, c'est bel et bien le contexte dans lequel ont été menés ces débats qui nous font refuser ce soir le préavis Municipal.

Dans tous les rapports fournis, et ils sont nombreux, il est très souvent fait mention de la solidarité intercommunale nécessaire au fonctionnement de l'ASR. Nous avons ce soir le sentiment que ce n'est pas la solidarité qui a gagné, mais bel et bien le rapport de force. Rapport de force par ailleurs exacerbé par des systèmes de représentation au sein des instances qui ne tiennent que trop peu compte des tailles et des participations financières des différentes communes.

En dehors des aspects évoqués, le parti Socialiste tient à rappeler son attachement à l'association Sécurité Riviera que nous ne souhaitons pas remettre en cause. Nous estimons néanmoins que si nous voulons construire une structure plus solide, plus robuste, plus à même de faire face aux défis qui s'ouvrent devant elle, nous devons revoir la gouvernance, la représentativité dans les instances, et trouver une nouvelle clé de répartition financière pérenne et plus équitable.

Si le préavis est refusé ce soir, nous invitons la Municipalité à reprendre le travail le plus rapidement possible avec le CoDir de l'ASR afin qu'une nouvelle proposition de statuts puisse être proposée au début de la prochaine législature. Nous sommes conscients de l'urgence relative à la situation de certaines de nos communes voisines, mais nous sommes certains qu'une solution transitoire pourrait être trouvée, d'ici à créer rapidement une nouvelle base statutaire que nous appelons de nos vœux.

Lesdites négociations pourraient dès lors se dérouler dans un esprit constructif, sans que des pressions de départ soient exercées, puisque le prochain délai pour quitter l'association est fixé statutairement à juin 2029. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe UDC acceptera les conclusions du préavis. J'aimerais demander à mes collègues, de la gauche, de bien réfléchir aux conséquences d'un vote négatif, parce que, comme cela a été dit, ce sont des heures de travail, et de nombreuses simulations de répartition des clés... Est-ce que nous pouvons dire que c'est la moins pire ou celle qui amorce un changement? Peut-être qu'il vaudrait mieux accepter ces statuts pour que la cause avance, quitte à revenir uniquement sur la clé de répartition dans un proche avenir.

De «jeter le bébé avec l'eau du bain» serait à mon avis très contreproductif, parce que cela me rappellerait le travail inutile que nous avons fourni pour une certaine fusion qui n'a pas eu lieu... Ne refaisons pas deux fois la même erreur.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je peux comprendre les propos énoncés, mais je me permets de revenir sur la forme.

Sur la forme, les représentants de Montreux à l'ASR ont été depuis longtemps consultés sur l'avenir qu'il y aura par rapport à cette nouvelle structure et également la situation financière dans laquelle elle se retrouvera.

J'ai l'impression que nous arrivons un peu tard avec les propos de M. Büchler, où on regrette que la commune paie plus cher, certes c'est juste, mais nous revenons à peu près au montant qu'il y avait il y a 3-4 ans, lorsque Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz ne payaient pas autant.

Sans revenir sur le fond, je pense que le Conseil communal doit être juste dans sa manière de travailler. Nous pouvons intervenir au préalable, mais je trouve dommage d'arriver au dernier moment et de dire «non nous ne voulons pas de cette solution».

Comme l'a rappelé M. Luder, il y a eu pas mal d'heures passées par les représentants montreuviens de l'ASR pour trouver le meilleur consensus.

Nous sommes bien conscients que Montreux est une ville touristique, qui coûte cher, mais nous sommes aussi conscients que Montreux, formée de 21 villages, n'est pas forcément représentée de la même façon au niveau sécuritaire. Dans ce sens, je trouve qu'actuellement, la solution proposée est la moins mauvaise.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Pour répondre à mes deux préopinants, je vous remercie M. Luder, en l'occurrence quand nous prenons des décisions comme celle que nous avons prise lors de notre séance de groupe lundi soir. Ce sont des décisions réfléchies, mesurées et ceci pour un raison très simple, c'est qu'en l'occurrence Blonay-Saint-Légier ayant raté le délai pour sortir de l'ASR sur cette législature, doit attendre 2 ans avant la fin de la prochaine législature, c'est-à-dire juin 2029 pour pouvoir nous redonner un élément de sortie et respectivement pour pouvoir annoncer son départ de l'association Sécurité Riviera.

Cela laisse du temps pour retravailler dans une ambiance et dans un cadre de travail qui sera certainement plus favorable, pour pouvoir discuter sans ces pressions, si ce n'est une certaine forme de chantage que je regrette particulièrement.

M. Hess vous êtes revenu sur l'historique et vous avez raison. Je vous attendais sur ces propos-là, l'historique est effectivement long, mais nous voyons que nous n'avons jamais réussi à trouver de solutions qui conviennent à tout le monde, jusqu'à ce que Blonay-Saint-Légier mette la pression, sorte le préavis de sortie de l'ASR sur le bureau de leur propre Conseil communal et le fasse savoir dans la presse. C'est à ce moment-là que les travaux ce sont accélérés et qu'un consensus a pu se dégager.

Je ne crois pas être quelqu'un qui apprécie particulièrement torpiller les consensus ou compromis qui peuvent être fait en politique, mais des bons compromis, des bons consensus sur des montants aussi importants, c'est quand tout le monde n'est pas vraiment content. Là nous nous retrouvons avec deux communes qui sont particulièrement heureuses de la situation et deux autres qui sont particulièrement déçues de ce qui a été trouvé comme consensus, à mon sens c'est un mauvais consensus et il ne doit pas se faire.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le PLR tient à offrir la meilleure sécurité possible aux citoyennes et citoyens montreuviens, la sécurité dans notre agglomération et dans de nombreuses villes de l'arc lémanique pose un réel problème actuellement, ce n'est pas le moment de tergiverser pour ces dépenses et il faut penser avant tout à offrir le meilleur cadre possible à nos citoyens.

Par conséquent, étant donné que nous avons mis au point un système intercommunal à ce sujet, nous devons être aussi solidaires, faire payer les autres c'est toujours naturellement très tentant, mais dans le cadre du système qui a été mis en place, il faut que nous payions notre part. Nous faisons confiance à nos représentants à Sécurité Riviera pour avoir négocié ce dossier de manière sérieuse, nous payons notre part et nous offrons à nos citoyens le meilleur cadre sécuritaire possible.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'entends bien les propos de l'ensemble du parti socialiste qui a réfléchi à cette situation, j'aimerais apporter quelques précisions et quelques corrections pour que tout le monde ait les bonnes informations.

Tout d'abord il est vrai que cette modification des statuts implique une correction budgétaire pour la commune de Montreux entre 2024 et 2025, d'une somme d'à peu près CHF 450'000. Il faut cependant tenir compte, qu'à l'inverse en 2021, 2022, 2023 et 2024, nous avons bénéficié d'une réduction sur nos budgets de CHF 500'000.-, parce que l'ensemble des com-

munes de Blonay - Saint-Légier et de la Tour-de-Peilz étaient passées dans le coefficient 6. Comme la répartition était toujours la même, Montreux a pu bénéficier d'une baisse de sa contribution qui est passée inaperçue dans nos budgets, mais elle a bien été importante.

L'autre élément important qu'il faut évoquer, c'est que certes il y a eu une pression de Blonay - Saint-Légier au printemps 2024, mais il faut savoir qu'ils étaient intervenus avant la fusion en 2021. Suite à cette demande, le CoDir a beaucoup travaillé sur une nouvelle clé de répartition, car il souhaitait enlever cette problématique des paliers. Le professeur Soguel, éminent spécialiste de ce genre de démarche, a été mandaté, pour trouver une solution qui était beaucoup plus scientifique et qui a été acceptée par les différentes Municipalités. Il a élaboré un nouveau concept de clé de répartition qui a volontairement été présentée sans projection financière par le CoDir, pour demander si tout le monde était d'accord sur le principe. L'ensemble des Municipalités ont accepté le principe de ce nouveau concept, mais quand les évaluations et prévisions pour l'ensemble des communes ont été faites, nous nous sommes aperçus que la clé de répartition était inapplicable, parce qu'elle modifiait de manière très conséquente l'équilibre entre les différentes communes. Le timing était aussi défavorable, car à cette période, il est important de le savoir, la facture policière et la péréquation étaient en train de se recalculer. Il était difficile pour l'ensemble des communes de se projeter sur les conséquences financières avec cette nouvelle clé de répartition, certes plus juste, mais qui posait un problème dans l'équilibre des différentes Municipalités. C'est pour cela que ces différentes solutions présentées au forum des Municipalités n'ont jamais passé la rampe, ceci pour l'ensemble des Municipalités qui n'étaient pas d'accord d'aller dans ce sens. Une ou deux séances avant que Blonay-Saint-Légier ne mette la pression, nous avions déjà trouvé, au CoDir, la solution que nous vous proposons aujourd'hui. Cette solution a été évoquée il y a plus de 4 ans, mais elle paraissait tellement simpliste, que nous l'avions mise de côté, parce que nous souhaitions au départ, enlever les différents paliers. Cette solution qui est proposée aujourd'hui, ce n'est rien d'autre que de maintenir le consensus politique qui avait été pris en 2007 en classifiant les communes en fonction du nombre d'interventions police et ambulance. Pour rappel les coûts liés au SDIS et à la protection civile, sont quant à eux répartis, entre les Communes, en fonction du nombre d'habitants. À l'époque il y avait eu une clé de répartition qui avait été faite en fonction du nombre d'interventions dans les différents centres urbains : C'était un consensus politique, la seule problématique que nos prédécesseurs n'avaient pas pris en considération, c'est que ces paliers étaient fixes dans les statuts et n'étaient pas adaptés à l'évolution de la population.

C'est la raison pour laquelle la Tour-de-Peilz en passant, en 2021, le cap des 12'000 habitants et montée en catégorie 6. La Commune de Blonay - Saint-Légier en fusionnant (Blonay était à 4 et St-Légier à 5) est passée à 5 et l'année suivante ils ont passé le palier parce qu'ils avaient 12'000 habitants.

La proposition que nous faisons aujourd'hui c'est de corriger cette inattention de nos prédécesseurs de ne pas avoir mis les paliers de manière évolutive.

Concernant le fait de dire que nous refusons ces statuts et que nous reviendrons par la suite, ce qu'il est important de savoir, c'est qu'aujourd'hui nous avons une nouvelle facture policière et une nouvelle péréquation. Il serait intéressant de vivre 2 ou 3 années de péréquation pour savoir exactement à quelle sauce chaque commune sera mangée et quelle est la recette que chaque ville centre va recevoir des communes périphériques, pour avoir une vision un peu plus claire sur cet équilibre, qui se fait avec les paliers au niveau de l'ASR et de voir si cela se justifie par

rapport à la péréquation et aux conséquences de la péréquation.

Ce qui est aussi très important à dire, c'est qu'il en va aussi de la pérennité des institutions intercommunales et de la sérénité au sein des différents Comités et Conseils. Il faut aussi préciser, que la pression qui a été mise par Blonay-Saint-Légier, avec la demande qu'ils ont faite de ne pas tenir compte de la fusion n'a pas été acceptée par le CoDir, c'est-à-dire que la fusion de Blonay-Saint-Légier la positionne en catégorie 5. Ce que nous corrigeons ce soir, c'est le fait que Blonay-Saint-Légier et la Tour-de-Peilz ont été passés à 12'001 habitants, parce que globalement dans notre région nous avons une évolution de la population, c'est pour cela que nous voulons corriger ces paliers en fonction de l'évolution de cette dernière. Globalement, pour la commune de Montreux, si nous regardons avant la fusion de Blonay-Saint-Légier et avant que la Tour-de-Peilz ait passé les 12'000 habitants, nous sommes gagnants, avec 1% de la facture globale (environ CHF 50'000.-), puisque la fusion de Blonay et de Saint-Légier est de toute façon une charge supplémentaire pour cette commune. Ils ont décidé de fusionner, ils ont fait leurs calculs et nous estimons au niveau du CoDir qu'ils sont conscients de ceci et qu'il n'y avait pas lieu de changer quelque chose au niveau de la fusion. Ici nous changeons uniquement les paliers liés à l'augmentation de la population.

C'est pour cela aujourd'hui que je vous invite à accepter ce préavis, avec une certaine amertume, car vous avez raison, les habitants des Avants et de Brent, ne sont pas considérés de la même manière que ceux de Jongny ou de Chardonne. Mais cela date de 2007, c'est quelque chose qui est connu et qui doit se corriger, mais nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. Je vous invite à accepter ce préavis pour le consensus que nous avons trouvé et de pousser, avec les éléments évoqués ce soir, le CoDir à poursuivre ces réflexions pour que dans deux ou trois ans, une fois que nous aurons vu quelles sont les conséquences de la nouvelle péréquation et la facture policière, nous puissions rééquilibrer cette clé de répartition entre les communes de manière globale, en tenant compte de la situation des communes, de la péréquation et également de la situation de la sécurité de notre région.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Stefania La Spada (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2024 de la Municipalité du 30 septembre 2024 au Conseil communal relatif à la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. D'accepter la révision partielle des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera et de son annexe, telle que proposée;
2. D'octroyer un effet «rétroactif» à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1^{er} janvier 2025;
3. De prendre acte que la révision des articles 10,19 et 34 des Statuts de l'Association de commune Sécurité Riviera, nécessitera une approbation de la part des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR (Blonay-Saint-Légier, Corsier-sur-Vecvey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vecvey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux).

M. le Président

Avant de passer au vote, qui peut éventuellement être serré, mon intention pour suivre ce qui a été dit tout à l'heure, c'est de ne pas faire revoter. Le système fonctionne, M. Widmer me le confirme, nous allons voter et nous en tenir au résultat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 34 OUI, 28 NON, 10 ABSTENTIONS.

7.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud «Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres». (Rapp. M. Kelvin Kappeler).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre ne soutiendra pas le postulat de notre collègue Pilloud, car celui-ci demande de développer deux objectifs, qui ont certes chacun une légitimité, mais qui sont en opposition presque totale l'un par rapport à l'autre. Chères et chers collègues, qui d'entre vous a déjà vu des couleuvres vipérines le long des quais piétonniers de Montreux, probablement très peu d'entre vous.

Il y a une raison à cela, les couleuvres vipérines ne peuvent pas survivre dans le contexte d'un quai aménagé pour les piétons au bord du lac. Le bétonnage nécessaire, les renforcements pour la sécurité des piétons, mais aussi l'affluence des personnes, les chiens et la pression sur la biodiversité, en général, engendre la disparition inévitable de ce serpent magnifique, inoffensif et fascinant. Il en est de même pour presque toute la biodiversité qui existe sur les bords du lac, lorsqu'il est aménagé au profit du grand public.

Il y a quelque temps les propriétaires d'une maison, dont le terrain rejoint le lac, ont souhaité modifier un ponton d'accès au lac, la mise à l'enquête a amené les services de protection de la biodiversité à demander des modifications, afin de protéger les couleuvres vipérines qui existent depuis toujours à cet endroit. Les propriétaires ont été soulagés de savoir quelles modifications apporter pour assurer la survie de cette espèce qu'ils connaissaient évidemment, ayant observé la vie de ces couleuvres depuis des dizaines d'années. Ultérieurement, des discussions ont eu lieu pour l'aménagement éventuel d'un chemin piétonnier le long du lac à cet endroit. Les services spécialisés ont bien du admettre que l'éventuel construction de ce chemin public, signifierait la disparition quasi inévitable des couleuvres à cet endroit.

Mesdames et Messieurs, il faut le dire clairement, si nous voulons préserver ce qui reste de la biodiversité au bord du lac, il est nécessaire de préserver désormais, toutes les zones où la biodiversité existe encore. Que ce soit des terrains privés ou communaux, il est nécessaire de renoncer à tout bétonnage, enrochement stérile et aménagement de sécurité et il faut renforcer au contraire le développement de la revitalisation au profit de la biodiversité.

Une proposition des libres consisterait à encourager les communes et les privés à développer des aménagements au profit de la biodiversité sur une plus large bande de terrain en contre partie de la renonciation à faire passer un chemin piétonnier.

Les propriétaires auraient une mission nouvelle de préservation plus ambitieuse, voilà qui serait une ambition gagnante. Nous le constatons, la proposition de M. Pilloud, de généraliser l'accès public le long des rives, avec pour conséquences, hélas inévitables le bétonnage et la stérilisation du bord du lac, ne peut coexister avec l'ambition de revitaliser les rives lacustres. Ce sont deux objectifs opposés, nous ne pou-



**PORTES ET
FENÊTRES
STORES**

**SAU
PIÈCES DÉTACHÉES**

WINART

WINARTSUISSE.CH INFO@WINARTSUISSE.CH +4178 325.44.54

Avenue du Casino 35 - 1820 Montreux



**Niko
Immobilier
Sàrl**

ZA La Coche 11
1852 Roche
Tél. 021 965 62 30
Mobile 079 679 07 08

**DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX
A LOUER OU VENDRE
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS**

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino
Tél. 021 963 13 14





Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch



Perréaz

Paysagiste
Entretien d'immeuble

www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

L.T. Peinture Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpainture.ch
www.ltpainture.ch



Alexandre GOUMAZ
Diplômé fédéral en assurances
Agence de Montreux
Avenue du Casino 50
1820 Montreux
Mobile: 079 212 70 54
Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

Official Partner



ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

*Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans*

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 - 1844 Villeneuve
021/968.20.68 - info@glappeysa.ch



Votre imprimeur **éco-responsable** sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur pcl.ch

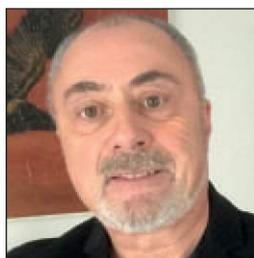
Joignez-vous à notre démarche durable!



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **35 ans d'expérience**

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience



FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



BRAVATA^{SA}

| Plâtrerie | Peinture | Isolation

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58
Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

bemax^{SA}
Entreprise Générale de Construction

BEMAX S.A.

Entreprise Générale
de Construction

Grand-Rue 92
C.P. 1526
1820 Montreux 1



Bureau : +41 (0)21 966 55 65
Fax : +41 (0)21 966 55 69
E-mail : info@bemax-sa.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

SORRENTINO

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage



Buderus
technique de chauffage SA

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

Nettoyage de votre véhicule AU RATON LAVEUR

Nouveau à
Chailly-Montreux
Lavage de votre
voiture.



Dès
50.-

&
On vous prête
une voiture
gratuitement

Intérieur et extérieur
Sur rendez-vous au
021 964 31 91

Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux
*Véhicules spéciaux
et très sales tarif sur devis



AXIHOME[®]

*Votre projet immobilier,
notre passion.*

Rte des Deux-Villages 47 - 1806 Saint-Légier
Tél.: 021 943 49 90 - Mail: info@axihome.ch

ROCH^{SA}

Construction | Rénovation

NOUS RÉALISONS VOS PROJETS
DE CONSTRUCTION ET
RÉNOVATION AVEC PASSION.

+41 21 964 64 79 | +41 79 763 38 15
info@roch-sa.ch | www.roch-sa.ch



Montreux - Historical model figures & scale modelling exhibition

MONTREUX MINIATURE'S SHOW

CONCOURS INTERNATIONAL DE FIGURINES ET DE MAQUETTES
STANDS DE VENTE SPÉCIALISÉS
DÉMONSTRATIONS DE PEINTURES ET DE CONSTRUCTIONS DE MAQUETTES
TOURNOIS DE WARHAMMER
DÉMONSTRATIONS DE JEUX DE FIGURINES

1 & 2 MARS 2025

Samedi 11h00 à 18h00
Dimanche 10h00 à 16h30

Salle Omnisports de Clarens - Entrées gratuites
Renseignements : <https://www.mtxms.ch>



GLOBE

— MANAGEMENT —
EVENTS & CONSULTING

MYRIAM DAFFLON

CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH

GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)

ROCK TRIBUTE FESTIVAL

JEUDI **7 MAI** **ELVIS PRESLEY TRIBUTE**
CHRIS AARON AND THE MEMPHIS KNIGHTS

8 MAI **THE BEATLES TRIBUTE**
HELP!

8 MAI **THE ROLLING STONES TRIBUTE**
STICKY FINGERS

VENDREDI **9 MAI** **DIRE STRAITS TRIBUTE**
CALLING MARK

9 MAI **TOTO TRIBUTE**
TOTO JAM

9 MAI **U2 TRIBUTE**
WE2

SAMEDI **10 MAI** **BLONDIE TRIBUTE**
CALL MY BLONDIE

10 MAI **AEROSMITH TRIBUTE**
EUROSMITH

10 MAI **GUNS N' ROSES TRIBUTE**
GUNS FOR ILLUSION



CONCERTS • ANIMATIONS • EXPOSANTS • BARS • FOOD

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

DÈS 45.- INFORMATIONS ET BILLETTERIE www.casinodemontreux.ch



vons demander à la Municipalité d'étudier en même temps deux objectifs aussi divergents.

Montreux Libre estime que la priorité doit porter sur la préservation de la biodiversité et pour cette raison, nous vous invitons à refuser le postulat.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de M. Pilloud met en évidence une problématique qui évoque plusieurs éléments cruciaux : que globalement 87% des écosystèmes lacustres sont insatisfaisants autour du lac Léman dans son ensemble et qu'aujourd'hui, nous ne nous en rendons pas compte, mais les rives communales du lac Léman, sont à près de 100% artificielles, à l'exception discutable de la plage du Pierrier. Le plan directeur cantonal des rives du Léman possède plusieurs objectifs à partir desquels la Municipalité, grâce à ce postulat, pourra proposer un plan d'étude afin d'avoir une vision globale et déployer un plan qui soit en adéquation avec les activités humaines, l'économie locale et la préservation des écosystèmes lacustres. Nous devons considérer l'opportunité de revitaliser les rives montreuusiennes en y intégrant une accessibilité au lac, avec la possibilité d'augmenter la part des rives publiques accessibles à la population, proposé dans le postulat.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et chers collègues,

Au préalable, je déclare mes intérêts: je suis le correspondant pour Montreux de l'Association APRIL, l'Association pour la préservation des rives des lacs vaudois.

Je déplore que M. Pilloud mélange dans son postulat deux objets qui sont incompatibles, voire contradictoires, à savoir la revitalisation des rives d'une part, et l'établissement d'un chemin piétonnier sur les propriétés riveraines d'autre part. Cette incompatibilité a été clairement mise en évidence lors de plusieurs décisions politiques récentes, comme par exemple le rejet par le GC de l'initiative parlementaire Venizelos, où les enjeux de la protection de la Nature ont eu sans nul doute raison de la volonté d'établir un chemin de rive continu sur le littoral vaudois. Les grèves et les enrochements sont en effet des sites de vie et de reproduction de toute sortes d'animaux, dont des oiseaux et des reptiles, et devraient dès lors être laissés intacts, sans bétonnage.

La question de la création d'un chemin de rive piétonnier à Montreux n'est pas nouvelle, bien qu'environ 89% des rives communales soient déjà accessibles, sous la forme de quais spacieux et bien aménagés. Un postulat déposé en 2009 par notre syndic M. Olivier Gfeller, alors conseiller communal, demandait une étude de faisabilité d'un tel projet. La Municipalité d'alors avait répondu avec sagesse vouloir observer l'évolution de la situation à La Tour-de-Peilz avant de prendre toute décision. Or justement, quel est l'état actuel du dossier des rives à La Tour-de-Peilz? En dépit de dépenses allouées jusqu'ici par la Municipalité pour divers crédits d'étude, bureaux d'ingénieurs, honoraires d'avocats, tribunaux, etc, et avoisinant les CHF 460'000.-, le projet est actuellement quasiment à l'arrêt. Pour des raisons plutôt de forme que de fond, les décisions du Conseil communal ainsi que celles du Canton concernant le secteur Ouest du projet (La Becque - Portail Blanc) ont été annulées, et doivent être reformulées, tandis que le projet d'aménagement du secteur Est (Portail Blanc

- La Maladaire) est pour l'heure suspendu, essentiellement à cause des grandes difficultés techniques de ce secteur.

Si le secteur Est de La Tour-de-Peilz peut être qualifié de très délicat, que pourrait-on dire du

tronçon montreuusien entre la Maladaire et le Basset? En fait, ce secteur est encore plus complexe sur le plan technique et politique. Outre le fait qu'il s'y trouve la «Villa Karma», chef-d'œuvre de l'architecte Adolf Loos, qui est un site classé, dont même le jardin ne saurait être modifié par ses propriétaires, la présence de six ports privés situés sur ce secteur, est une difficulté supplémentaire majeure. Enfin, plusieurs habitations se trouvent à moins de 5m du mur d'interface avec le lac. La création d'un chemin piétonnier dans ce cas ne serait pas conforme à un arrêt du Tribunal Fédéral.

Selon moi, la Municipalité montreuusienne, qui a eu jusqu'ici la sagesse d'un attentisme parfaitement justifié, devrait se pencher de près sur l'existence ou non d'un intérêt public suffisant et reconnu, notamment en termes de proportionnalité, pour envisager de ne gagner que quelques centaines de mètres de promenade supplémentaires.

Pour toutes les raisons que j'ai invoquées, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le lac et ses rives sont un bien commun précieux. Avoir un accès public à l'entier des rives semble donc tomber sous le sens.

Étudier les possibilités de revitalisation d'une partie des rives me semble également judicieux, autant pour le bien être des promeneurs et promeneuses et la beauté du cadre que pour le bien de la biodiversité.

L'exemple de Dorigny à Saint-Sulpice, que je connais bien, est une preuve qu'une revitalisation peut améliorer la biodiversité tout en permettant aux piétons et piétonnes de profiter des rives et d'un meilleur cadre. Cela, sans rester dans l'idée fixe qu'un chemin piéton nécessaire de tout bétonner, mais en gardant des sols perméables. Oui, c'est possible! Un autre exemple, peut-être moins connu dans nos contrées, se trouve à Spiez sur les rives du lac de Thoune, où les autorités ont réussi une belle revitalisation des rives qui a encore amélioré la qualité des balades du dimanche le long du lac.

Pour ces raisons je vous encourage ainsi à accepter le postulat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quand même des choses incroyables que j'entends dans cette salle et qui ne correspondent absolument pas, ni aux conclusions, ni au contenu du rapport, ni à ce qui a été dit en commission. A entendre certaines personnes dans cette salle, la seule chose que je demande c'est de donner un accès partout, peu importe la situation de la biodiversité et peu importe les solutions qui s'offrent à nous. C'est exactement tout l'inverse de ce qui a été développé dans le cadre de la commission, si vous avez lu le rapport, vous vous en seriez rendu compte. Mon idée est de dire: en serions ce qui est possible, dans le respect de la biodiversité et si ce n'est pas possible, renonçons à des quais supplémentaires et intéressons-nous prioritairement à la biodiversité. Non il n'y a absolument rien de contradictoire et il y a des choses qui ont été dites et sous-entendues ici que je trouve assez incroyable. Moi, de ce que j'ai compris jusqu'à maintenant par certaines personnes, c'est que soit disant les privés seraient mieux placés pour préserver la biodiversité, mais regarder au bord de notre lac sur les propriétés privées, l'état de certaines de ces propriétés, leur joli gazon bien tondu, leur quai pour bateau abandonné, est-ce que les vipères préfèrent vraiment vivre sur ces

ports privés abandonnés ou sur d'autres types d'aménagements qui nécessiteraient finalement un peu plus de réflexion et un peu plus de travail.

Enfin je rappellerai chères et chers collègues, que l'association à laquelle M. Posternack a fait référence, l'association APRIL est avant tout une association de défense des propriétaires, avant d'être une association de défense des quais et je tenais ici à le rappeler.

Mme Kyong Won Schäfer (DA)

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Le principe du libre accès au lac est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont l'article 3 alinéa 2 lettre c stipule: «les autorités doivent tenir libres les bords des lacs et faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci.»

L'accès au lac pour tous et toutes est un vœu partagé par une majorité de commissaires et c'est très certainement aussi le souhait d'un grand nombre de montreuusiens et montreuusiennes. Il est en effet légitime et souhaitable que la beauté du Léman soit accessible au plus grand nombre, notamment à ceux et celles qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

Dès lors, le groupe Décroissance Alternatives demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour qu'il soit possible à la population montreuusienne de se promener le long de ses rives, ceci dans le cadre le plus naturel possible. Toutefois, afin d'éviter les mêmes déboires juridiques qu'à la Tour-de-Peilz, les autorités devront tenir compte de manière approfondie de la question de la biodiversité.

Pour ces raisons, le groupe Décroissance Alternatives vous invite à accepter ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Kelvin Kappeler (PLR)

En conclusion, la commission recommande à la majorité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Romain Pilloud intitulé « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres » par 7 oui et 2 non.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 37 OUI, 35 NON, 0 ABSTENTION.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Séance de la commission des finances le mardi 5 novembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Première en liste (PLR): Mme Laurence Sierro

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera. (Séance de la commission le jeudi 31 octobre 2024 à 19 h 00, à Jongny).

Premier en liste (PLR): M. Pierre-André Spahn

Membre: M. Philippe Morier-Genoud

Suppléant: M. Christian Fürst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Premier en liste (VER): M. Olivier Blanc

Membres: Mme Anne Duperret, MM. Yvan Aubord, Alain Delseth, Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Antony Huys, Pierre Loup

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

M. le Président

Je tiens à remercier M. Morier-Genoud qui a parfaitement appliqué la demande faite lors de ma première séance au mois de septembre. Le texte de la motion est parvenu suffisamment à l'avance, et je vous informe que tant le bureau du conseil communal que la Municipalité ont été d'avis que la motion était recevable.

Le motionnaire souhaite, conformément à l'art.104 al. 2 let b un renvoi direct à la Municipalité.

Je vais donc faire voter le renvoi direct en Municipalité. Si ce renvoi est accepté par la majorité de ce conseil, alors l'affaire est entendue. Si le renvoi est refusé, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent un renvoi en commission.

9.1 Motion de M. Philippe Morier-Genoud relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a plus de 20 ans, la démarche de désenchevêtrement des tâches dévolues au Canton et aux Communes attribuait la responsabilité du financement des transports scolaires aux communes.

Par transports scolaires, on entend ceux qui ont lieu sur temps d'école (pour qu'une classe puisse se rendre à la piscine par ex.) et ceux, individuels, qui permettent aux élèves de se rendre de leur domicile au lieu d'enseignement.

La «Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)» dans son article 28, détermine le cadre dans lequel les transports scolaires s'inscrivent et particulièrement leur gratuité pour les élèves. Dans son alinéa 4, il est indiqué qu'un règlement cantonal en fixe les modalités.

Ce règlement cantonal, le «Règlement sur les transports scolaires (RTS)» stipule clairement, à son article 4, que la Commune doit édicter un Règlement découlant de celui du Canton. A Montreux, le RTS n'est pas respecté puisqu'aucun règlement n'a été édicté. Il n'existe que des «conditions générales» élaborées par le «Bureau communal des écoles (BCE)».

Afin que la Loi cantonale et son Règlement soient respectés, cette motion demande qu'un véritable règlement soit élaboré par Montreux. Ce règlement, qui formalisera un texte communal légalement adéquat, devra être soumis au Conseil communal sous forme de préavis. Le Conseil aura alors toute latitude de l'examiner, le discuter, voire l'amender.

Dans ces conditions, il n'apparaît pas pertinent que cette motion soit examinée à ce stade par une commission ad hoc, puisque le principe d'un règlement ne se discute pas. Mais le contenu de celui-ci le sera, puisqu'une commission sera nommée lors du dépôt du préavis relatif au règlement.

En conséquence, dans le respect de la possibilité de renvoyer directement une motion à la Municipalité, selon l'article 104, l'alinéa 2b du règlement de notre Conseil, je demande la prise en considération immédiate de cette motion et sa transmission à la Municipalité.

M. le Président

Je vais faire voter le renvoi direct en Municipalité. Si ce renvoi est accepté par la majorité de ce conseil, alors l'affaire est entendue. Si le renvoi est refusé, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent un renvoi en commission.

Je vais faire voter pour celles et ceux qui souhaitent renvoyer directement cette motion en municipalité.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le disait M. Morier-Genoud, c'est à la commune de fixer les règles, il y a le droit supérieur qui doit fixer certaines choses, personnellement je ne m'oppose pas du tout à ce renvoi directement en Municipalité. Cette dernière préparera un texte et le Conseil communal sera juge pour savoir ce qu'il veut mettre en pratique. J'accepte cette demande de renvoi direct.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'oppose pas à ce que cette motion lui soit renvoyé directement, étant donné qu'il n'y aurait quasiment pas de discussion sur la possibilité de l'adopter si une commission était nommée, car nous devons faire ce règlement.

En revanche, plus tard, il sera possible, non seulement de discuter en commission, mais également d'amender le règlement une fois qu'il sera présenté devant ce Conseil. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE du renvoi de la motion en Municipalité La motion est renvoyée en Municipalité par 56 OUI, 2 NON, 9 ABSTENTIONS

9.2 Postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la commune de Montreux est confrontée à une hausse continue des loyers, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour certaines catégories de la population. Cette situation touche particulièrement les jeunes familles, les personnes âgées ainsi que les ménages à revenus modestes, réduisant ainsi la diversité sociale au sein de notre commune.

Afin de garantir un accès équitable au logement et de prévenir l'exclusion de certains résidents en raison de l'augmentation des loyers, il est essentiel que la Municipalité explore les outils à sa disposition pour agir, de manière directe ou indirecte, sur cette problématique. Le marché immobilier de Montreux représente un enjeu central pour la diversité et la qualité de vie de notre commune. Il est donc indispensable que la Municipalité examine toutes les options à sa portée pour garantir un marché locatif équilibré et limiter les hausses de loyers, tout en respectant les cadres législatifs en vigueur.

C'est pourquoi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de présenter un rapport au Conseil communal sur la situation du logement à Montreux, avec un focus particulier sur le marché locatif. Ce rapport devrait également

exposer les intentions et marges de manœuvre dont dispose la Municipalité pour intervenir dans ce domaine.

Il s'agira notamment d'identifier les possibilités d'action de la commune pour atténuer la hausse des loyers, tout en restant conforme aux cadres législatifs cantonal et fédéral.

Je propose que l'étude de ce postulat soit renvoyée à une commission ad hoc, afin d'examiner les solutions possibles et d'approfondir les réflexions sur les mesures à envisager pour freiner la hausse des loyers dans notre commune.

M. le Président

La postulante demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch intitulée «Convention avec la Commune de Veytaux, état des lieux».

M. Samuel Roch (PLR) remercie pour les réponses apportées qui le satisfont.

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Pierre Loup intitulée «Appel à un geste de solidarité».

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame Pellet, la réponse à mon interpellation m'a réjoui à plusieurs titres:

1° d'abord par la profonde compassion de la Municipalité à l'égard de toutes les victimes civiles de la guerre au Proche-Orient.

2° ensuite par l'établissement d'une aide financière pour l'aide aux pays émergents et en développement. Cette ouverture sur une aide au-delà de nos frontières marque une solidarité bienvenue, dont nos montreuusiens d'origine étrangère peuvent se réjouir, qu'ils soient du Proche-Orient (et il y en a) ou d'ailleurs (comme de Turquie ou d'Ukraine par exemple).

3° enfin, vu ma démarche précise en faveur des victimes de la guerre au Proche-Orient par le lien de la chaîne du Bonheur, je vois que 1'000.- ont déjà été versé en 2024.

Pour ce bel effort, je félicite la Municipalité. Certes ma proposition de don de 9'300.- qui se voulait symboliquement rattachée à la dépense pour le ponton, dépasse le budget alloué pour cela à la Municipalité, ce que j'ignorais.

Tout comme j'ignore encore, et vous tous aussi les situations d'aide d'urgence qui pourraient apparaître d'ici la fin de l'année et qui exigeraient une aide d'urgence pour par exemple, l'Ukraine, ou Brienz ou toute autre situation de crise.

Néanmoins, si je compte bien, seuls 2'000.- sur les 9'000.- alloués à cet effet à la Municipalité, ont été dépensés en 2024.

Sur les 7'000.- restant, permettez-moi de faire le vœu que la Municipalité n'oublie pas, malgré tout, les civils de la guerre au Proche-Orient.

Peut-être qu'il ne restera rien des 7'000.- d'ici le 31 décembre, vu qu'il faut laisser d'ici la marge à la Municipalité pour gérer le solde au plus près des besoins qui se présenteront.

Néanmoins, l'urgence que je mentionne, à savoir l'aide aux victimes civiles de la guerre au Proche-Orient, perdue, voir s'amplifie de jour en jour. C'est pourquoi je fais ce vœu.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite déposer une résolution à l'interpellation.

Résolution

Le conseil encourage la Municipalité à rester neutre par rapport à la distribution d'une aide en faveur des victimes de la guerre au Proche-Orient en répartissant à parts égales les dons éventuels entre Israël, Gaza et le Liban.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a aussi la guerre en Syrie, dans une partie de la Turquie, nous n'allons pas commencer à faire une répartition, c'est à la Municipalité de regarder quelles sont les demandes pertinentes, etc. Car si une des parties, de cette espèce de répartition, ne fait pas de demande, est-ce que nous avons le droit de distribuer les autres parties? Pour moi cela n'a aucun sens. La Municipalité a encore CHF 7'000 à dépenser, nous allons les laisser faire ce qu'il faut, ils sont élus par le peuple pour savoir juger d'une telle responsabilité.

M. le Président

Je n'aimerais pas que la discussion s'embrace sur ce sujet-là, nous avons compris les enjeux, je laisse la parole à ceux qui la demande et nous voterons la résolution.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas très bien compris la notion de neutralité, pour moi cela ressemble plutôt à de la politique d'arrosage de dire que nous allons distribuer à untel ou untel, sans juger des besoins. Je vous invite à rejeter cette résolution.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise que la demande initiale de l'interpellateur était d'apporter une aide à Gaza dans le contexte de la guerre au Proche-Orient qui les concerne. La Syrie et la Turquie ne sont pas l'objet de guerres récentes auxquelles l'interpellation se réfère, mais des guerres de longue durée dans le Proche-Orient, cependant ce n'est pas l'objet de l'interpellation.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie les deux conseillers qui ont précédé M. Luder pour leurs prises de parole, c'est exactement ce que je voulais dire et nous avons aussi parlé des victimes au Proche-Orient.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la Municipalité la résolution n'a pas lieu d'être, parce que nous faisons déjà cette répartition en donnant à la chaîne du bonheur, cette dernière équilibre entre les gens qui en ont besoin au Proche-Orient. De plus, je tiens à préciser, que nous ne sommes pas à CHF 7'000, mais à moins de CHF 5'000, parce qu'il y a eu d'autres situations de crises, aussi en Suisse et qu'actuellement, il y a l'Espagne qui demande de l'aide, nous avons d'autres malheurs qui arriveront peut être en Suisse avec Brienz. Par conséquent, effectivement, jusqu'à la fin de l'année, nous allons répartir la somme que nous avons le droit d'utiliser.

VOTE Résolution de M. Tal Luder

Le conseil encourage la Municipalité à rester neutre par rapport à la distribution d'une aide en faveur des victimes de la guerre au Proche-Orient en répartissant à parts égales les dons éventuels entre Israël, Gaza et le Liban.

La résolution est refusée par 57 NON, 5 OUI, 6 ABSTENTIONS

10.3 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Grand intitulée «Favoriser le recrutement de cheffes de services».

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis heureux d'entendre qu'en comparaison avec 2019, aujourd'hui 50% des cadres sont des femmes. Mais tout de même, 100% des chefs de service sont des hommes. Dans la réponse qui est donnée, j'ai le sentiment d'un certain fatalisme et qu'une réflexion n'a pas été faite pour aller à l'encontre des stéréotypes de genres.

10.4 Interpellation de Mme Anna Krenger «Déal'quai, une association et un patrimoine à sauver?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je précise que cette interpellation est également soutenue par le PS.

L'année dernière notre collègue Olivier Raduljica interpellait la Municipalité quant à la situation précaire dans laquelle est l'association Déal'quai suite au projet immobilier des propriétaires.

Depuis, le bail de l'association a été résilié en septembre 2024 avec pour motif la construction. La préservation de ce lieu culturelle important pour notre commune est ainsi ébranlée ainsi que celle d'un bâtiment historique.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité:

1. L'association Déal'quai vous a fait parvenir un rapport d'un architecte du patrimoine qui retrace l'histoire particulière de ce bâtiment, ainsi qu'un recueil d'arguments légalo-réglementaire qui justifieraient un refus du permis de construire. Comment se positionne la municipalité par rapport au projet de construction actuel, et que pense-t-elle des arguments de refus proposé par l'architecte du patrimoine?
2. L'année passée la Municipalité était dans l'attente du rapport CAMAC du canton. Le rapport a-t-il été reçu et si oui, quel en sont les conclusions?
3. La résiliation du bail étant signée (avec un délogement en septembre 2025), la Municipalité a-t-elle prospecté de nouveaux lieux pour pouvoir reloger l'association si le projet des propriétaires devait aboutir?
4. Est-ce que l'arrêt du 23 septembre 2024 de la Cour de droit administratif et public a un impact sur la zone réservée concernée par la construction?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice, En préambule:

Le projet de «Transformation et surélévation d'un bâtiment existant avec création de logements et réaménagement des surfaces d'activités et parking existants» du bâtiment rue de la Rouvenettaz

1 a fait l'objet d'une mise à l'enquête courant du 27 mai au 25 juin 2023. Cette mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition. De plus, à ce jour, le service de l'urbanisme n'a pas soumis le dossier pour décision à la Municipalité.

La Centrale cantonale des autorisations en matière de construction (plus connue sous l'acronyme CAMAC) a émis sa détermination le 23 septembre 2024, avec un préavis négatif. Au vu de cette détermination, la Municipalité de Montreux aura pour obligation de refuser le permis de construire, une fois le projet de décision à l'ordre du jour d'une de ses séances. Suite à ce retour et avant d'inviter la Municipalité à formaliser ce refus, le service de l'urbanisme a rencontré les requérants pour les informer de la situation et dans le but d'esquisser les suites possibles pour le projet. Une réponse de leur part est encore attendue.

Rappelons par ailleurs que les relations contractuelles entre l'association Déal'quai et les propriétaires du bâtiment Rouvenettaz 1 restent du droit privé, en particulier s'agissant des questions relatives au bail.

1. *L'association Déal'quai vous a fait parvenir un rapport d'un architecte du patrimoine qui retrace l'histoire particulière de ce bâtiment, ainsi qu'un recueil d'arguments légalo-réglementaire qui justifieraient un refus du permis de construire. Comment se positionne la Municipalité par rapport au projet de construction actuel, et que pense-t-elle des arguments de refus proposé par l'architecte du patrimoine?*

Le service de l'urbanisme a bien réceptionné les deux documents susmentionnés en septembre 2024.

Concernant le caractère historique du bâtiment et de son environnement, rappelons que le service de l'urbanisme travaille en étroite collaboration avec la section Monuments & Sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine de l'État de Vaud, en particulier pour les projets situés dans un périmètre de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). En l'occurrence, le dossier a fait l'objet de plusieurs échanges entre les architectes du projet, le service de l'urbanisme, et le conservateur des Monuments et sites.

Du point de vue patrimonial, on relèvera que le bâtiment n'est pas noté au sens du Recensement architectural et ne fait donc pas l'objet d'une protection particulière. Il s'inscrit toutefois dans un périmètre ISOS avec objectifs de sauvegarde A «sauvegarde de la substance».

La Municipalité n'a pas pris position au sujet des arguments avancés dans les documents transmis par l'Association Déal'Quai, dans la mesure où elle n'a pas encore été consultée et que le préavis négatif de la CAMAC la contraint à refuser le permis de construire.

2. *L'année passée la Municipalité était dans l'attente du rapport CAMAC du canton. Le rapport a-t-il été reçu et si oui, quel en sont les conclusions?*

Comme indiqué en préambule, la synthèse CAMAC a été transmise le 23 septembre 2024 et préavisé négativement le projet.

3. *La résiliation du bail étant signée (avec un délogement en septembre 2025), la Municipalité a-t-elle prospecté de nouveaux lieux pour pouvoir reloger l'association si le projet des propriétaires devait aboutir?*

Consulté lors des discussions précédentes, le service des domaines et bâtiments, sport a passé en revue les bâtiments en mains communales. Il en découle que la commune ne dispose manifestement pas de locaux compatibles avec les besoins de l'association Déal'quai.

4. *Est-ce que l'arrêt du 23 septembre 2024 de la Cour de droit administratif et public a un impact sur la zone réservée concernée par la construction?*

L'arrêt de la cours impacte effectivement cette partie de territoire, la parcelle étant située en Zone urbaine au sens du PGA 1972. Si la double réglementation n'exclut pas la transformation du bâtiment, l'analyse menée par le service de l'urbanisme confirme que le projet déposé à l'enquête publique n'aurait pas été conforme à la double réglementation.

Mme Anna Krenger (DA)

Je vous remercie pour vos réponses et j'espère que des solutions pourront être trouvées pour préserver les activités de Decal'quai.

10.5 Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber: «Un coup de pouce pour devenir championne de participation»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues.

En préambule, je précise que cette interpellation est corédigée avec M. Romain Pilloud, conseiller communal socialiste.

Nous le savons, notre commune n'excelle pas par son taux de participation lors de votations ou des élections, aussi bien au niveau cantonal, fédéral ou même communal. On est souvent le cancre du district.

En 2020, notre conseil a accepté le postulat de Romain Pilloud "Et si Montreux devenait la championne du taux de participation?" qui relevait cette problématique et esquissait quelques solutions possibles, non-exhaustives.

Dans la communication de février 2024 à propos de l'état des postulats la Municipalité écrit: «... il sera ensuite possible d'entamer les discussions envisagées avec la commission « communication et organisation du Conseil communal » (CCO) durant l'année 2024. La Municipalité sera en mesure de répondre au postulat d'ici au 31 décembre 2024.»

Etonnamment, une des propositions du postulant n'a pas été discutée dans le rapport de commission, c'est-à-dire, la proposition de pré-affranchir les enveloppes de vote, je cite: «le montant à payer soit faible n'y change rien, beaucoup ne votent pas s'ils doivent payer l'affranchissement de l'enveloppe. C'est non seulement le prix, mais le fait d'avoir un timbre à la maison, au bon moment, qui vont influencer le choix de voter.»

Le fait que peu de personnes ont encore des timbres à la maison s'est encore accentué au cours des 4 dernières années avec la numérisation galopante de notre quotidien. C'est l'effort de se procurer un timbre d'1.20 CHF qui va peser dans la décision de voter, c'est-à-dire de pouvoir glisser son bulletin de vote dans la boîte aux lettres près de chez soi. Ainsi, l'affranchissement offert augmente généralement le taux de mobilisation pour les élections, comme les études réalisées en Suisse sur la question le démontrent.

Force est de constater que dans 9 cantons le vote par correspondance est gratuit depuis longtemps et que certaines communes dans d'autres cantons ont introduit le vote gratuit, comme la ville de Fribourg.

D'autres propositions complémentaires du postulant attendent également aujourd'hui réponse, et il semble étonnant que la CCO soit la commission compétente alors que plusieurs mesures semblent plutôt être de compétence municipale.

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes:

1. Avez-vous étudié la possibilité de pré-affranchir les enveloppes ou de payer le port des enveloppes envoyées?
2. Quand est-ce que vous envisagez un contact avec la CCO et sous quelle forme?
3. Dans quelle mesure la CCO peut traiter la proposition de pré-affranchir les enveloppes voir de payer l'affranchissement des enveloppes envoyées sans timbre, vue la mission de cette commission permanente (Art.87 du Règlement du Conseil Communal)?
4. De manière générale, il semble que l'étude de propositions pour renforcer le taux de participation ne sont, en grande partie, pas du ressort de la CCO mais de la Municipalité. Comment la Municipalité pense-t-elle étudier l'ensemble des aspects évoqués par le postulant et la commission?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses

M. Olivier Gfeller, Syndic La Municipalité répondra par écrit.

10.6 Interpellation de M. Roland Rimaz: «À pied, cheminer à Montreux, c'est comment?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Celles et ceux qui me connaissent savent combien j'aime marcher. Je vous invite toutes et tous à m'accompagner pour une balade virtuelle qui prendra quelques minutes seulement. Les monts, les forêts, les alpages de notre commune sont magnifiques et de nombreux chemins permettent de ravir les sens des baladeurs ! Et dans les environs de la ville, alors c'est comment? C'est bien aussi, mais ça dépend où ! Parfois la prudence, la grande prudence voire le goût du risque s'imposent.

Prenez la boucle des dix kilomètres de Helsana trails. Vous vous rendez en transport public à La Saussaz, ici vous pouvez aussi parquer votre voiture. Munis de bonnes chaussures vous rejoignez le beau village de Chailly et plus tard vous traversez le magnifique village de Chermex et cheminez en direction de Brent. Vous empruntez la route de Plantières et vous devez traverser la route du Zéphire. Dans le rapport de commission sur le préavis 38/2018 pour un crédit d'investissement de 2'770'000.- CHF pour notamment la création d'un trottoir et la réfection de la chaussée de la route du Zéphire on peut lire, je cite : « Un commissaire propose la création d'un passage piéton reliant les deux parties de la route de Plantières de part et d'autre de la route du Zéphire, puisque ce cheminement est fréquenté par de nombreux promeneurs. La Municipalité prend note et va voir ce qu'elle peut faire ». Le municipal PLR concerné a quitté ses fonctions et l'engagement de la Municipalité pour voir ce qu'elle peut faire est tombé aux oubliettes. Reprenons notre cheminement, vous ne voulez pas poursuivre la boucle des dix kilomètres et désirez rejoindre la gare de Fontanivent. Alors, pour descendre vous empruntez le trottoir qui borde la route du Zéphire côté lac. Peu avant un virage serré, qui bouche la vue, le trottoir change de côté. Vous devez donc traverser la route dont la réfection a coûté 2'770'000.- CHF mais, comme plus haut, pas trace du moindre passage piétons ni d'un quelconque panneau!

J'ai une autre belle balade à vous proposer. Cheminer de la gare de Montreux en direction de Brent en empruntant la route des Colondalles. Une distance de 3 km ½ en pente douce. Le trottoir vous permet de cheminer en sécurité et d'admirer de jolies villas entourées de jardinetts soignés. Petit à petit vous prenez de l'altitude et la vue de plus en plus magnifique sur le lac s'ouvre à vous tel un fjord norvégien. Oups, une verrue

architecturale, incrustée, immuable, on finirait par l'oublier, trône entre deux villas. Désolé, je m'égare, ce n'est pas là l'objet de mon interpellation. Vous poursuivez donc le chemin sur la route des Colondalles, vous arrivez sur le replat et admirez les vignes et Le Châtelard, ancrés là depuis des siècles pour arriver à la hauteur de la route de la Combe que vous traversez sans passage piétons. Poursuivez encore votre chemin et voyez au loin le village de Brent. La route des Colondalles prend fin et aboutit sur la route de Brent. La vitesse est illimitée. Le trottoir va mourir quelques dizaines de mètres plus bas. Le poète Gilles disait que la Venoge offre même à ses badauds des visions de Colorado. Ici, rien de tel mais un petit air d'Amérique tout de même. Ici, c'est le règne de la baignole et le début du cauchemar pour le piéton. Aucune sécurité n'est prévue pour ce citoyen! Il reste plus qu'à traverser à ses risques et périls ! La condition, avoir bon pied et bon œil de caméléon et être alerte pour traverser d'un bon pas. Bon me direz-vous, il y a qu'à prendre les transports publics ! Très bien, à l'endroit dans le sens de la montée un magnifique arrêt de bus. La halte Combe vous permet de descendre sur une surface de 57m carré, bordée d'un talus et de deux zones végétalisées. Ceci, sans un trottoir pour vous échapper. Un soubassement pour faciliter la descente de votre poussette ou de votre chaise roulante. Si vous voulez traverser la route vous vous retrouvez devant les mêmes risques évoqués il y a peu! Si vous renoncez à traverser, une alternative est possible: Faire le pied de grue et attendre le passage du prochain bus 30 à 60 minutes selon la période de la journée. Pas l'ombre d'un siège pour patienter.

Bon, on arrête là la balade et je pose mes 6 questions. Questions:

1. Les lieux d'améliorations possibles évoqués dans cette interpellation incombent-ils tous à la responsabilité de notre commune? Si ce n'est pas le cas, notre commune peut-elle agir auprès de l'instance responsable? Pouvez-vous préciser lesquels sont de la responsabilité communale et lesquels dépendent d'une autre instance et laquelle?
2. Les problématiques soulevées vous semblent-elles pertinentes dans le sens d'une meilleure protection des piétons? Si non pourquoi?
3. Dans quels délais pouvez-vous apporter les corrections nécessaires?
4. Le budget prévu pour le crédit d'investissement 38/2018 n'était-il pas suffisant pour peindre deux passages piétons sans îlot sur la route du Zéphire?
5. Combien coûte des passages piétons sans îlot pour 6, 7, et 13 mètres de long
6. Sur les hauts de la commune, bien d'autres problèmes de mobilité piétonnière existent. Le délégué à la mobilité sera-t-il mandaté pour analyser cette question, informer la Municipalité et le Conseil de ses observations et proposer des améliorations concrètes ? Et, si oui dans quel délai ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité prend bonne note de vos préoccupations et de vos questions qui ont trait à des aspects divers, relatifs tant aux procédures, qu'à la vision et la planification relative à la mobilité routière et piétonne. Enjeu majeur auquel la Municipalité est très attentive.

Comme vous l'esquissiez justement, une grande partie des demandes exprimées sont relatives aux routes cantonales dont la gestion ne dépend pas de notre commune ou doivent à minima répondre à des normes routières et d'aménagements stricts, soumises elle aussi à approbation cantonale.

Dès lors une réponse écrite sera apportée à la présente interpellation.

M. Roland Rimaz (SOC)

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je me réjouis des suites que nous aurons en termes d'informations et de cas concrets.

10.7 Interpellation de M. Christian Fürst: «Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Dans le cadre de l'augmentation du prix de l'eau potable par le SIGE, il a également été mentionné qu'à partir de 2026, les communes ne pourront plus bénéficier de tarifs préférentiels pour leur consommation d'eau, c'est-à-dire pour leurs propres services.

J'ai donc les questions suivantes:

1. Quelle est la consommation annuelle totale en m³ d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux, fournie par le SIGE (et non celle de la population montreuusienne)?
2. Quel est le montant annuel facturé par le SIGE à la Commune pour la consommation d'eau potable, et quelles catégories bénéficient actuellement de tarifs préférentiels? Quel sera l'impact sur la facture communale de l'augmentation des tarifs du SIGE?
3. Quelle est la consommation annuelle d'eau des fontaines publiques de la commune de Montreux, fournie / facturée par le SIGE?
4. Les espaces verts et les plantations de la commune de Montreux sont-ils irrigués avec de l'eau potable fournie par le SIGE? Si oui, quelle est la consommation annuelle d'eau pour l'arrosage des espaces verts et des plantations?
5. L'eau potable fournie par le SIGE est-elle utilisée pour le nettoyage des infrastructures telles que les rues, les places publiques, etc.? Si oui, quelle est la consommation annuelle d'eau pour ces activités?
6. La commune de Montreux dispose-t-elle déjà de mesures ou de projets visant à réduire sa consommation d'eau potable, par exemple en utilisant l'eau du lac, l'eau de pluie ou d'autres sources alternatives pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des infrastructures, etc.?

M. Caleb Walther, Municipal La Municipalité répondra par écrit.

10.8 Interpellation de M. Mathieu Ehinger: «Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, La mise à l'enquête cet été du changement d'affectation du site de l'hôpital, désormais destiné à l'accueil de réfugiés sous la gestion de l'EVAM, soulève des questions de planification pour notre commune et pour les projets que nous envisageons pour cet espace stratégique.

L'une des préoccupations principales est celle de la disponibilité future de ce site. L'occupation actuelle par l'EVAM, si elle devait se prolonger, pourrait limiter la flexibilité de la commune pour récupérer l'usage complet du lieu et y implanter des projets communaux. Il est crucial d'éviter une affectation qui pourrait à terme restreindre notre marge de manœuvre pour des aménagements de longue durée au service de la population locale.

Par ailleurs, dans la communication du 1er juin 2022 relative à l'accueil de réfugiés, il était précisé que cette installation serait temporaire et ciblerait principalement les réfugiés ukrainiens. Or, il semble que les personnes accueillies sur le site proviennent en majorité d'autres nationalités. Ce changement de situation interroge quant à la pérennité de l'occupation du site par l'EVAM.

Enfin, les besoins de relocalisation de services communaux, notamment le service des travaux et le service de l'urbanisme, se font de plus en plus pressants. Si les oppositions au projet de collège sont effectivement en passe d'être levées, le site de l'hôpital est fortement envisagé pour accueillir ces services, à condition que l'espace puisse être récupéré en fonction des besoins de la commune.

À la lumière de ces éléments, je me permets de poser les questions suivantes à la municipalité:

1. Le site de l'hôpital reste-t-il, en l'état actuel, apte à accueillir les services de l'urbanisme et des travaux, dans le cadre d'une relocalisation?
2. Quelle est la proportion actuelle de réfugiés ukrainiens hébergés sur le site de l'hôpital?
3. Pouvez-vous détailler les termes du contrat actuel liant la commune à l'EVAM pour cette occupation?
4. Quelles en sont les échéances et les modalités de révision ou de résiliation possibles?
5. Quelles raisons ont conduit à la modification de l'affectation de l'hôpital?

6. Quelle est la vision de la Municipalité pour l'utilisation à long terme du site de l'hôpital?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité répondra par écrit eu égard à la nature transversale des questions, par contre la Municipalité peut d'ores et déjà vous rassurer s'agissant de la question 1. A savoir que non seulement le site de l'hôpital reste compatible avec l'accueil des services de l'urbanisme et des travaux et le déménagement est planifié pour le premier trimestre de l'année prochaine.

10.9 Interpellation de M. Pablo Menzi: «Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais attirer votre attention sur un chemin bien particulier à Territet: le chemin du Bocherex. Ce chemin, c'est un peu notre "parcours du combattant" local, sur lequel chaque pas réserve son lot de surprises. Entre les feuilles glissantes, les zones obscures à la nuit tombée, et la végétation qui déborde, ce n'est pas de tout repos. Inutile de s'inscrire à une course d'obstacles, il suffit de prendre ce chemin pour tester ses réflexes!

Imaginez, vous avancez prudemment, mais impossible d'éviter les racines qui pointent, les murs de végétation qui rétrécissent encore plus le passage, et, à la nuit tombée, c'est presque en aveugle que vous progressez, faute d'éclairage. Tout ça, bien sûr, sans parler du revêtement qui n'a plus été rénové depuis longtemps.

Au-delà de l'humour, il y a une vraie question de sécurité. Ce chemin est emprunté tous les jours par des habitants et des visiteurs, et les risques de chute, notamment en hiver, sont bien réels. Notre commune s'engage pour un aménagement de son territoire orienté vers la mobilité douce, il est donc important de garantir des infrastructures piétonnes sûres et adaptées.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Qui est responsable de l'entretien et du nettoyage du chemin, notamment pour éviter les risques de glissade?
- 2) Y a-t-il un projet prévu pour l'installation d'un éclairage public afin que le chemin soit plus sécurisé la nuit?
- 3) Un entretien régulier des haies et de la végétation qui empiètent sur le passage est-il prévu?
- 4) Une rénovation du revêtement du chemin est-elle planifiée afin de le rendre plus praticable?
- 5) Par quel dispositif la Municipalité surveille-t-elle l'ensemble des chemins piétonniers de la commune dont l'entretien lui incombe?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle fournira.

Mme Irina Gote, Municipale La Municipalité répondra par écrit.

Il est 21 h 45, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

GENDRE & EMONET

GRUPE COMPTOIR IMMOBILIER

Siège principal
Rue Industrielle 26
1820 Montreux
T +41 (0)21 977 30 30

Succursale
Place St-François 1
1001 Lausanne
T +41 (0)21 845 30 30

www.gendre-emonet.ch

GÉRANCE | COPROPRIÉTÉ | COURTAGE | A VOTRE SERVICE DEPUIS 1994

Procès-verbaux des séances du 9 octobre et du 13 novembre 2024. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

ARMOIRES & DRESSINGS | PORTES | CUISINES & SALLES DE BAINS



Nos Ateliers

MONTREUX | BUSSIGNY | GENÈVE

Nos Showrooms

BUSSIGNY | CRANS-MONTANA



www.wider-sa.ch

PASQUALE BRUNI



AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820
MONTREUX VD



WWW.JEWELLERYPALACE.CH